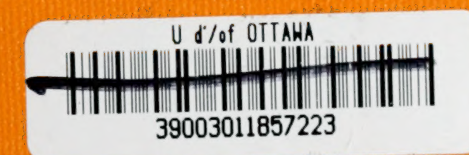
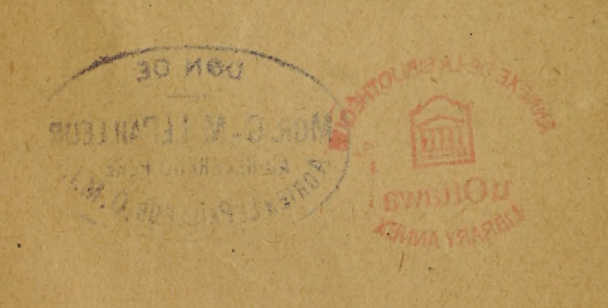





ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX



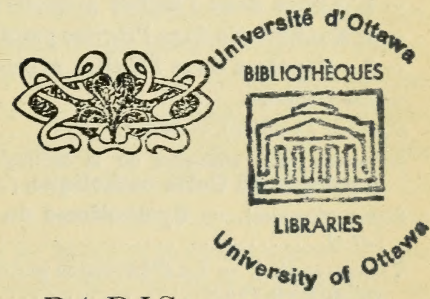
LITURGIE

Série publiée sous la direction
du Révérendissime Dom Cabrol, abbé de Farnborough

LES LECTIONNAIRES

PAR

Jules BAUDOT
Bénédictin de l'abbaye de Farnborough



PARIS
LIBRAIRIE BLOUD & Cie
4, RUE MADAME, 4
1908

MÊME SÉRIE

DU MÊME AUTEUR

Le Bréviaire romain. 2 vol. 184 pages *(409-410)*.
Prix.................................... 1 fr. 20

BRETON (Germain), supérieur du petit séminaire de Brive. — **La Messe.** Etude philosophique et théologique *(307)*. 1 vol.

ERMONI (V.), Professeur au scolasticat des Lazaristes. — **Les Origines de l'Episcopat.** *(203)*.............. 1 vol.

— **La Primauté de l'Evêque de Rome dans les trois premiers siècles.** *(244)*....................... 1 vol.

— **Le Symbole des Apôtres.** *(248)*.............. 1 vol.

— **L'Agape dans l'Eglise primitive.** *(273)*.... 1 vol.

— **L'Eucharistie dans l'Eglise primitive.** *(290)*. 1 vol.

— **Le Baptême dans l'Eglise primitive.** *(298)*. 1 vol.

— **Le Carême.** *(421)*.............................. 1 vol.

GASTOUÉ (Amédée). — **Noël.** *(465)*................ 1 vol.

MOUSSARD (M.), chanoine de la Métropole de Besançon. — **Apologie du Culte catholique.** *(211)*........ 1 vol.

SAUBIN (Antoine). — **Symbolisme du Culte catholique.** *(212)*.................................... 1 vol.

VACANDARD (E.). — **La Pénitence publique dans l'Eglise primitive.** *(223)*.......................... 1 vol.

— **La Confession sacramentelle dans la primitive Eglise.** *(224)*.............................. 1 vol.

Imprimatur, † F. CABROL, The Abbey, Farnborough, 3 juin 1907.
Imprimatur, Parisiis, die 22 junii 1907, G. LEFEBVRE, vic. gen.

LES LECTIONNAIRES

INTRODUCTION

1. La dénomination de *Lectionnaire* est susceptible de recevoir un sens plus ou moins large, suivant qu'on envisage la destination du recueil liturgique désigné sous ce nom ou qu'on se place à des époques différentes dans l'histoire de la Liturgie elle-même. Elle dérive du mot *Lectio* et appartient à l'Église occidentale (1).

D'une façon générale, le Lectionnaire s'entend du Recueil ou Codex manuscrit renfermant les passages destinés à être *lus* dans les offices publics, et notamment à la messe. Les Grecs désignaient ces livres sous le nom de Ἀναγνωσεὶς ou Ἀναγνωματα, et c'est l'expression que l'on retrouve dans Origène (par exemple, dans le texte cité quelques pages plus loin) ; dans ce recueil, on réunissait, pour les avoir plus commodément sous la main, les passages de la Sainte Écriture (Ancien ou Nouveau Testament) dont la lecture était faite dans les assemblées chrétiennes, et on les rangeait dans l'ordre des jours de l'année ou des fêtes célébrées. L'expression des latins *Lectio,* d'où

(1) Voir Zaccaria : *Bibliotheca ritualis,* I, p. 37. Tommasi, *Opera*, tom. V, préface, p. XXI.

Lectionnaire, a la signification générale du mot grec 'αναγνωσις qui veut dire aussi « lecture, action de lire ». Toutefois dans l'Église grecque, comme dans l'Église latine, on ne tarda pas à réserver le mot pour désigner des extraits de la Bible, et Agobard (*De correctione Antiphon.*, cap. 19) caractérise très bien le Lectionnaire liturgique quand il l'appelle : « *Liber lectionum ex divinis libris congrua ratione collectus.* » On y réunissait les extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

La présence de passages empruntés aux Epîtres canoniques des Apôtres, et notamment de saint Paul, la place importante qu'ils y occupaient, firent donner au recueil le nom d'*Apôtre* ou *Apostolique*, 'Αποστολος, 'Αποστολικον : d'ordinaire, en effet, les leçons de la messe furent empruntées à cette partie du Nouveau Testament. Bien plus, comme on y joignait le récit des Actes des Apôtres, le terme πραξαποστολος fut aussi parfois employé. Il arriva qu'on réunit au même volume le recueil des récits évangéliques ; le tout s'appelait encore Lectionnaire.

Dans ce travail nous voulons garder au mot Lectionnaire sa signification plus restreinte et le considérer comme le *livre liturgique* renfermant les passages de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau distincts des Evangiles. Ce recueil était l'un des quatre dont on avait besoin pour la célébration de la messe : Antiphonaire, Lectionnaire, Evangéliaire et Sacramentaire. Il formait

une partie des Recueils qu'on a appelés *Comes* ou *Liber comitis,* ensemble des indications concernant la lecture des Prophètes, de l'Epître et de l'Evangile. L'expression *Comes* évoque l'idée d'un compagnon inséparable avec lequel doivent s'entretenir familièrement les hommes d'Eglise, appliqués, suivant l'expression du Psalmiste (Ps. I, 2), à méditer jour et nuit la Loi du Seigneur. Un mot devra suffire aux ministres de l'autel pour retrouver l'expression de cette loi : aussi ces *Comites* sont souvent une brève indication qui donne le commencement et la fin du texte à lire ; cette simplification donna naissance à une autre dénomination : les *Capitulaires,* il y eut ainsi le Capitulaire des Leçons, le Capitulaire des Epîtres, comme il y avait le Capitulaire des Evangiles.

Un dernier mot à propos de l'expression *Lectionnaire :* vers le XIe ou XIIe siècle, elle fut employée aussi pour désigner les recueils des Lectures qui se faisaient à l'office (Homiliaires, Sermonnaires, Passionnaires, Actes des martyrs) mais distinctes de la Sainte Ecriture pour laquelle il y avait un Codex spécial : si parfois nous adoptons ce sens tout à fait restreint, ce sera d'une façon exceptionnelle et quand nous aurons à dire un mot des leçons dans l'office divin.

2. *Division.* — Voici un aperçu général de ce que contiendra le présent opuscule. On le divisera en cinq chapitres. — Dans le *premier,* on

se propose d'interroger la tradition des premiers siècles de l'Eglise (du IIe au VIe), pour savoir ce que fut la Lecture des Livres Saints dans l'office liturgique. — Dans un *second* chapitre, on essaiera d'établir ce que durent être les Lectionnaires, entre le VIe et le IXe siècle, en recherchant les vestiges qui en sont restés dans les documents les plus anciens. — Le *troisième* chapitre sera consacré à une étude d'ensemble sur les Lectionnaires des IXe, Xe et XIe siècles. — Le *quatrième* chapitre rendra compte de ce que furent, toujours dans leur ensemble, les Lectionnaires depuis le XIe siècle jusqu'au XVe, époque où ils font place aux missels pléniers. — Enfin le *cinquième* chapitre formera une sorte de synthèse destinée à montrer le lien logique entre les lectures du Missel romain.

CHAPITRE PREMIER

Les Lectures de l'Office et de la Messe jusque vers le milieu du VI[e] siècle.

1. On ne trouve pas trace des Lectionnaires dans l'Eglise avant le v[e] siècle. Mais incontestablement l'usage de lire l'Ecriture dans les réunions publiques exista dès les commencements de la prédication évangélique : nous en trouvons une preuve, au moins indirecte, dans ce que nous raconte saint Luc. Au ch. IV, 16 de son Evangile, il nous dit le début du ministère de Jésus en Galilée : « Etant venu à Nazareth, où il avait été élevé, le Sauveur entra selon sa coutume à la synagogue et se leva pour faire la lecture. On lui remit le livre du prophète Isaïe... » Au livre des Actes, le même auteur sacré, parlant des missions de saint Paul, nous instruit encore sur la pratique des synagogues : ainsi, « à Antioche de Pisidie, Paul et ses compagnons, étant entrés

dans le lieu des réunions juives le jour du sabbat, s'assirent. Après la lecture de la Loi et des Prophètes, les chefs de la synagogue leur envoyèrent dire : Frères, si vous avez quelque exhortation à adresser au peuple, parlez. » (Act., XIII, 14, 15.)

Est-ce à dire que les Apôtres empruntèrent aux Juifs, avec la pratique de lire la Sainte Ecriture, le sectionnement liturgique alors en usage ? Non : ceci ne ressort pas directement des passages cités, il paraît assez vraisemblable que les Apôtres se donnèrent la liberté de choisir ce qui leur paraissait plus en rapport avec la prédication évangélique : l'organisation uniforme des lectures publiques ne fut pas l'œuvre de la première heure. Il y eut des usages divers ; aux lectures de l'Ancien Testament, les Apôtres firent ajouter celle de leurs propres écrits, instructions données de loin à des églises fondées par eux. Ainsi, il est permis de voir une recommandation relative aux assemblées chrétiennes dans les passages suivants de saint Paul : « En attendant que je vienne, applique toi à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement » (I Tim., IV, 13). « Lorsque cette lettre aura été lue chez vous, faites qu'on la lise aussi dans l'église de Laodicée, et que vous lisiez à votre tour celle qui vous arrivera de Laodicée. » (Coloss., IV, 16.)

Nous avons dit ailleurs (1) les quelques attestations données par les Pères des IIe et IIIe siècles ;

(1) *Evangéliaires*, pp. 12 à 17.

il est peut-être bon de les reprendre ici et de les compléter pour jeter quelque lumière sur les lectures en général. Saint Justin dit dans sa Ire Apologie : « Le dimanche, se fait la réunion (des chrétiens), on y lit, autant que le temps le permet, les mémoires des Apôtres (expression pour désigner les Evangiles) ou les écrits des Prophètes. Puis, quand le lecteur a fini, celui qui préside donne de vive voix des avis et l'exhortation à pratiquer une si excellente doctrine. » (Migne, P. G., t. VI, col. 430.) « L'Eglise romaine, dit Tertullien (*de Præscriptionibus*. P. G., t. II), joint la Loi et les Prophètes aux écrits des Apôtres et des Evangélistes pour y nourrir sa foi. » Dans certaines églises, la lecture n'est pas limitée à un seul passage, mais s'étend à deux ou trois, parfois même davantage : témoin ce début d'une homélie d'Origène (*Homil. in I libr. Regum, de Engastrimytho* : P. G., tom. XII, col. 1011) : « On vous a lu plusieurs passages (*ἀναγνωσθέντα*) ; pour en parler, nous les classerons en deux parties... nous avons lu ce qui concerne Nabal du Carmel et sa conduite envers David (I Reg., c. 25), puis l'histoire de David se cachant au désert de Ziph (it., c. 26), en troisième lieu, le récit de la fuite de David chez Achis, roi de Geth (it. c., 27), enfin le célèbre épisode de la femme *ventriloque* évoquant l'ombre de Samuel (it., c. 28). Expliquer ces récits, qui sont au nombre de quatre, serait une trop abondante matière,

même à ceux qui sont aptes à en déduire des enseignements, et demanderait un entretien de plusieurs heures. Que l'Evêque désigne, à son choix, le passage sur lequel il veut que nous arrêtions nos considérations. — Eh bien! dit l'évêque, qu'on explique ce qui concerne la femme ventriloque. » Ce préambule ajoute quelques détails à ce que disait saint Justin : dans les assemblées tenues pour célébrer les saints mystères, se fait une lecture de plusieurs chapitres des saints Livres; quoique les chapitres se suivent, il semble qu'on en détache certains épisodes, les autres sont omis, la personne du lecteur y est nettement distincte même de ceux par lesquels l'Evêque se fait suppléer pour la prédication ; il semble que les diverses lectures occupent la première partie d'une même réunion, et l'instruction qui suit se termine par la prière. — Nous savons d'ailleurs par saint Cyprien que l'ordre de Lecteur existait dès ces premiers temps ; Mgr Duchesne, dans ses *Origines du culte,* dit que les « Lecteurs étaient connus dès la fin du second siècle », qu'on les trouve fréquemment cités dans les documents romains » (p. 330 et 336).

2. Les lectures étaient empruntées à un même livre de la Bible, comme dans le cas dont parle Origène, souvent aussi, dans une même réunion on lisait des passages de différents livres. Les *Constitutions Apostoliques,* dont on place, il est vrai, la date au IVe siècle, nous l'attestent, à

propos de l'ordination de l'évêque : « Après la lecture de la Loi, des Prophètes, de nos Epîtres, des Actes, des Evangiles, que l'évêque ordonné salue l'assemblée. » (Migne, P. G., tom. I, col. 1076.) Ethéria dans son récit nous apprend les usages de l'Eglise de Jérusalem, Cassien nous renseigne sur ceux de l'Egypte et de la Thébaïde, les Pères de l'Eglise grecque comme ceux de l'Eglise latine, au IVe siècle, ont dans leurs homélies des allusions fréquentes, analogues à celles d'Origène, et qui sont l'indice d'un usage vraiment universel de leur temps. Toutefois, avant eux, les Livres Bibliques, soit séparés, soit groupés, servaient pour la lecture, et, à l'office divin comme à la célébration des saints mystères, le président de l'assemblée indiquait les passages à lire, arrêtait ensuite le lecteur quand il le jugeait à propos.

3. Vers la fin du IVe siècle, certaines églises au moins eurent leurs lectures assignées d'avance, sinon pour la longueur du passage, du moins pour l'attribution d'un livre déterminé à telle époque de l'année. Des prédicateurs, comme saint Jean Chrysostome, par exemple, en profitèrent pour abréger la lecture publique et inviter leurs auditeurs à lire d'avance chez eux le texte sur lequel ils donnaient leurs explications. Pour les églises d'Antioche et de Constantinople, les homélies de saint Chrysostome nous fournissent des indications en ce sens ; la Genèse était lue depuis le commencement du carême jusqu'à

la semaine de la Passion : « *Age igitur consuetam vobis mensam iterum proponamus, et de iis quæ lecta sunt ex beato Mose caritati vestræ convivium paremus* (S. Chrys., *Homil. 30 in Genes.* P. G., t. 53, col. 274) ; au temps de la Pentecôte, c'était le livre des Actes à cause des événements qui y sont racontés et qui sont comme le premier fruit de la descente du Saint-Esprit (*Item,* P. G., t. 51, col. 101) ; aux fètes des martyrs, trois ou quatre fois par semaine, quand furent établis les jours de *Station,* on lisait les Epîtres de saint Paul (S. Chrys., *Comm. in Epist. ad Rom.* P. G., t. 60, col. 391). De même que les homélies de saint Jean Chrysostome sur la Genèse furent données pendant le temps du jeûne, de même à Césarée saint Basile avait prêché ses homélies sur l'*Hexameron,* pendant le carême. Le récit de la chute parut sans doute plus propre que tout autre à faire naître et à entretenir l'esprit de pénitence dans l'âme des chrétiens. D'Antioche de Césarée et de Constantinople, l'usage s'étendit sans doute aux autres églises orientales ; toutefois Origène nous apprend aussi que le livre de Job était lu pendant le carême. En commençant son explication du livre de Job, Origène s'exprime ainsi : « Dans les assemblées des fidèles le récit des souffrances de Job se lit aux jours de jeûne et d'abstinence : durant ces jours, ceux qui font pénitence prennent ainsi leur part de l'admirable passion du Sauveur Jésus, afin que passant

par ses terribles souffrances, ils méritent d'arriver à sa bienheureuse résurrection. Job a représenté dans sa personne quelque chose de cette passion et de cette résurrection, comme ceux-là ont pu s'en rendre compte qui ont médité l'histoire de Job avec plus de soin : voilà pourquoi dans ces jours de souffrances, de sanctification, de privation, on lit, on médite, on approfondit le récit de la passion de Job. »

En dehors du carême, des occasions spéciales, comme les anniversaires de martyrs amenaient une interruption dans la lecture ordinaire, alors on choisissait un passage approprié à la circonstance, on reprenait ensuite la lecture à l'endroit interrompu.

Saint Ambroise et saint Augustin nous donnent des renseignements analogues sur la pratique de l'Église occidentale.

4. Avant d'aller plus loin, il est bon d'attirer l'attention sur les rapports qui existaient primitivement entre les lectures de l'office divin et celles de la messe. Le R. P. Dom Cabrol (1) a établi qu'une certaine parenté existait entre les deux, et il l'explique de la façon suivante : « Nous croyons que c'est la vigile ou l'avant-messe (appelée aussi messe des catéchumènes) qui a donné naissance à notre office de nuit, appelé aujourd'hui matines : ce

(1) *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, I, p. LXXXIII, et *Revue du Clergé français*, 1900, août et septembre.

dernier office est du moins calqué sur le modèle liturgique. De part et d'autre, au milieu de psaumes ou versets intercalés, on trouve trois lectures : lecture de l'Ancien Testament, lecture des Épîtres (ou Actes des Apôtres, ou passion des Martyrs), lecture de l'Évangile. La récitation des Psaumes a pris, il est vrai, dans l'office un très grand développement, mais les lectures généralement au nombre de trois, comme à l'avant-messe, sont combinées d'après le même plan. » Ainsi, ce que rapporte Cassien (1) (*De Instit. Cœnob.*, P. G., t. 51, col. 105) sur la lecture des moines durant le temps pascal, — et il parle alors de l'organisation de l'office, — correspond aux indications de saint Chrysostome (v. plus haut), à celles de saint Augustin (*Tract. in Joan.*, P. L., t. 35, col. 3019), à ce que dit saint Ambroise dans ses lettres (*Epist. 33 ad Marcellinam ; Epist. I,* n. 20. P. L., t. 16, col. 1001) : et tous ces documents attestent une ordonnance presque constante dans la série des leçons de l'Ecriture, quoique liberté fût laissée aux évêques de la modifier. A Milan, du temps de saint Ambroise, les lectures de la messe étaient au nombre de trois : leçon Prophé-

(1) « D'après Cassien, en Palestine, en Mésopotamie, dans l'Asie Mineure à la fin du IVe siècle, les vigiles du dimanche se composaient de dix-huit psaumes et de neuf leçons. De ces dernières, trois étaient empruntées peut-être à l'Ancien Testament, trois aux Épîtres ou aux Actes des Apôtres, et trois à l'Evangile ; mais il n'est pas invraisemblable que la leçon de l'Evangile, selon ce qui se passait à Jérusalem, formât une seule leçon. » D. Baumer, *Hist. du Brév.*, I, p. 143.

tique (ou Ancien Testament), leçon Apostolique (ou épître), leçon Evangélique ; aux fêtes des saints, on remplaçait la première par une lecture des *Gesta*. En Afrique du temps de saint Augustin, il ne semble pas contestable qu'il y ait eu trois lectures à l'avant-messe, évangile compris, et ce fait doit être noté avec soin (P. L., tom. 38, col. 320, 245, 196, 902 ; tom. 35, col. 3019) ; il paraît aussi qu'il y a connexion entre les lectures et les psaumes chantés, ainsi on choisit dans l'Ecriture des leçons en rapport avec l'objet de la fête, les leçons de l'Ancien Testament, des Epîtres apostoliques et de l'Evangile sont mises en relation l'une avec l'autre (1). Les sermons de saint Léon le Grand nous renseignent aussi sur l'usage romain et nous amènent aux mêmes conclusions (*Serm. de Quadr.* P. L., t. 54, col. 358).

Il faut laisser passer encore un siècle pour trouver les traces d'une réglementation bien fixée, quoique l'Eglise n'ait pas attendu si longtemps pour établir le canon des divines Ecritures ; mais, autre chose était se prononcer sur l'inspiration, autre chose sur l'opportunité de lire un écrit dans l'assemblée des fidèles. A la première catégorie de ces mesures semble plutôt se rapporter l'acte d'un concile de Carthage, tenu en 397, et donnant une liste des livres à lire dans l'Eglise sous le

(1) Voir le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, I, *passim*, rit ambrosien, col. 1402 ; col. 1377 ; Afrique, Liturgie postnicéenne, col. 630.

titre de divines Ecritures ; à la seconde, se réfère l'allusion à une réglementation existante, relevée dans la vie de sainte Mélanie la jeune ; il y est dit que « office, psalmodie et lecture doivent être célébrés selon la règle établie, « *juxta statutum canonem* » (*Analect. Bollandian.*, t. VIII, p. 49) ; il faut ranger enfin dans la seconde catégorie certaines ordonnances sur les lectures publiques qui ont été attribuées au pape Gélase, mais ne sont pas de lui, ont été composées vraisemblablement entre 533 et 540, ont eu une grande influence sur le développement du système des leçons, et ont posé les principes et les règles pour le choix des livres à lire à l'office. Ce sont elles qui nous font connaître la pratique de l'Eglise Romaine durant les ve et vi^{e} siècles.

5. Terminons ce chapitre sur les lectures dans les premiers siècles de l'Eglise, en disant ce qu'on peut recueillir relativement à cette partie de la liturgie romaine en dehors des Lectionnaires. La pratique de l'Église Romaine, en raison même de la liberté laissée aux églises particulières, reste plus ou moins dans l'ombre pour les temps qui ont précédé saint Grégoire le Grand (590-610). Vraisemblablement, le pape saint Damase (366-384) travailla à une réforme du Sacramentaire (préfaces, antiennes, prières d'action de grâces, etc.), comme le donne à entendre une allusion faite par le concile d'Hippone, de 393 ; une ancienne tradition dit aussi que ce pape aurait réglé l'office

romain, accompli de la sorte une œuvre analogue à celle de saint Basile pour la Cappadoce. Mais de ces indications on ne peut tirer rien de précis pour l'ordonnance des lectures.

Mgr Duchesne (*Origines du culte chrétien*, p. 436-437) constate que, jusqu'à saint Benoît, on varia beaucoup d'une église à l'autre, dans l'organisation précise des offices (distribution des psaumes et des lectures, assignation pour les diverses heures du jour et les époques de l'année). Les conciles provinciaux s'efforcèrent de régler les détails et d'obtenir quelque uniformité ; quand on arriva à l'introduire, ce résultat fut dû à l'influence de la règle bénédictine en usage dans les monastères de Rome. Saint Benoît, dans l'ordonnance de l'office monastique, nous offre la première exposition complète et détaillée de l'office canonique tel qu'il pouvait être dans les siècles précédents (jusque vers 529 ou 530). Car il n'invente pas ; sa distribution des psaumes, leçons, etc., il l'emprunte, comme il le dit lui-même, à l'Eglise Romaine ou à d'autres églises d'Italie, dans le voisinage desquelles il se trouve. Pour les lectures en particulier, il demande qu'on lise, au moins une fois l'an, dans leur entier, l'Ancien et le Nouveau Testament, avec des commentaires convenables, choisis des meilleurs Pères catholiques orthodoxes (ch. 9, 18, 42 de la Règle) ; il met pour chaque nocturne quatre leçons ; celles du premier sont empruntées à l'Ancien Testa-

ment; celles du second, également à la Sainte Ecriture ou aux commentaires, homélies et sermons des Pères; celles du troisième, au Nouveau Testament (Actes, Epîtres apostoliques ou Apocalypse); l'Evangile qui couronne le tout sera récité par l'abbé lui-même. Saint Benoît ne désigne pas plus explicitement le passage évangélique, mais il est permis de supposer qu'il avait en vue la péricope des jours de dimanches ou fêtes, usitée déjà à cette époque dans son pays, et telle qu'elle était chantée à la messe.

Nous verrons, dans le chapitre suivant, qu'à l'époque où nous place la composition de la règle bénédictine, divers recueils ou Capitulaires de leçons existaient dans les églises particulières. Saint Grégoire le Grand (590-610), qui a eu une si grande part dans le perfectionnement de la liturgie romaine, a-t-il fixé lui-même un Lectionnaire en accord avec ses ordonnances liturgiques? Il est permis de l'affirmer, si l'on s'en tient à des témoignages ultérieurs comme ceux d'Alcuin et d'Amalaire. Dans la préface du *Comes ab Albino emendatus*, nous lisons: « Après avoir terminé le *Comes*, nous avons jugé bon (*dignum et necessarium duximus*) d'y ajouter en Appendice certaines leçons que des hommes instruits ont déterminées pour les vigiles de Pâques ou les féries... L'auteur très connaisseur dudit recueil les avait omises, à l'imitation de ce qu'avait fait le Pape Grégoire dans son Sacramentaire. » Amalaire atteste aussi

que le Lectionnaire communément suivi de son temps était en désaccord avec l'ordre de l'Antiphonaire grégorien. (*De ecclesiasticis officiis*, liv. 3, ch. 40. — P. L., t. 105, col. 985.)

Il y aurait donc eu en réalité un Lectionnaire grégorien. On verra que le système des leçons créé par saint Benoît et par saint Grégoire le Grand, le premier pape de son ordre, se maintint intact jusqu'à l'époque de Charlemagne.

CHAPITRE II

Les premiers Lectionnaires depuis le milieu du VIe siècle jusqu'au IXe.

I. — *Les Sources.*

1. Une grande obscurité règne sur l'origine et la forme primitive des Liturgies orientales : il est par conséquent difficile de se renseigner sur les Lectionnaires en usage dans ces églises. La liturgie syriaque semble avoir voulu se recommander de l'apôtre saint Jacques, mais ce fondement paraît assez peu solide. D'après Renaudot *(Liturg. orientalium collectio)*, elle aurait été mise par écrit avant saint Cyrille de Jérusalem : « Allatius, dit Tillemont (*Mém. Eccl.*, I, p. 679), a fait une longue dissertation pour prouver que la liturgie qui porte le nom de saint Jacques vient véritablement de lui ; son argumentation se réduit à dire que saint Jacques a composé une liturgie, dont on a

fait celle que nous avons en conservant le fond, mais en retranchant, ajoutant et changeant beaucoup de choses. » De cette liturgie sont nées les diverses liturgies syriaques et la liturgie arménienne. La rareté des manuscrits grecs donne à penser que ce rite a depuis longtemps cessé d'être généralement observé ; en fait il a été supplanté par la liturgie de Constantinople. (Smith, *Dictionnaire des Antiq. chrét.,* Liturgy, p. 1020.)

Cette dernière liturgie se recommande du nom de saint Chrysostome en même temps que des noms de saint Basile et de saint Jacques : elle paraît se composer en grande partie d'un tableau détaillé des réunions dans lesquelles saint Chrysostome donnait ses homélies. Des altérations lui sont venues par l'influence de l'hérésie nestorienne.

Enfin la liturgie d'Alexandrie s'abrite sous le nom de saint Marc et a plus d'une affinité avec la liturgie éthiopienne et avec la liturgie de Constantinople.

Le seul point sur lequel s'accordent ces diverses liturgies au sujet des Leçons, est qu'on y faisait à l'avant-messe la lecture de l'Epître et de l'Evangile ; mais, suivant Renaudot, l'exécution de ces lectures était loin d'être partout la même ; si la péricope qu'on expliquait dans l'instruction était tirée de la lecture, il y avait une certaine latitude sur le choix du texte. Les tables, qu'on a pu dresser ultérieurement, ont été faites d'après des

documents dont les plus anciens remontent au IX[e] siècle (1).

2. Dans l'Eglise latine, un document important attire l'attention de ceux qui étudient les Lectionnaires, c'est le *Comes* (2). La réputation dont il a joui dès la plus haute antiquité, était telle que beaucoup de liturgistes anciens en ont attribué la composition à saint Jérôme. De là, cette suscription dont on le faisait précéder : *Epistola sancti Hieronymi missa ad Constantium.*

Ce sentiment, communément reçu, trouvait un appui dans l'opinion préconçue que personne ne songeait à révoquer en doute à l'époque où le *Comes* vit le jour : « Tout ce qui existait de livres d'église, de quelque utilité et en rapport avec les besoins des prêtres, devait émaner de la plume du saint Docteur, ou du moins avoir reçu de sa main des corrections et des perfectionnements. » Voir Ranke *Pericopensystem,* p. 259, note 2.

Mais la lettre préface étudiée de plus près ne permet pas de faire cette attribution : l'auteur dit qu'il a pris dans les livres saints ce qui lui a paru, *plus court, plus utile, mieux en rapport avec chaque solennité,* qu'il a rangé ces passages dans

(1) Voir Scrivener : *Introduction to the criticism of the New Testam.* I, p. 80-89 ; — et Smith, *Dictionary of christian antiquities.* Lectionary, p. 955 et ss.

Nous avons dit ailleurs quels sont ces documents : Voir *les Evangéliaires,* p. 24-26.

(2) Sur le *Comes,* quelques autres détails sont donnés dans *les Evangéliaires,* p. 38-40.

un certain ordre. Il commence l'année à la vigile de Noël et marque pour chaque fête les leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament (Prophètes, Apôtre, Evangile) ; il ajoute divers passages moraux de l'Ecriture destinés à l'édification, spécialement à l'occasion du Carême. Il faut noter aussi la préférence donnée par l'auteur du *Comes* à la Vulgate, ce qui, dans le cercle de Rome, ne peut s'expliquer avant le milieu du VI[e] siècle. Sur quoi, D. Morin (*Revue bénédictine,* 1890, p. 416) fait les réflexions suivantes : « A l'époque où parut la lettre attribuée à saint Jérôme, l'usage du Lectionnaire était communément reçu parmi les gens d'Eglise ; — *Comes* était le nom qu'on lui donnait ; — l'auteur de la lettre consent à en rédiger un pour l'usage liturgique à la prière de Constantius ; c'est un évêque s'adressant à un autre évêque ; — l'ordre suivi montre une connexion avec l'ordre liturgique de Rome tel qu'il résulte des deux sacramentaires gélasien et grégorien ; — la leçon prophétique, à l'époque où le *Comes* a été rédigé, n'est pas encore supprimée, comme elle le sera à Rome au temps de saint Grégoire (1). Dès lors, il faut placer cette rédaction entre 471 et 550, c'est-à-dire entre les origines de la liturgie latine et sa fixation par saint Grégoire le Grand. » Dans ces conditions,

(1) Mgr Duchesne, *Origines du Culte*, p. 159, pense que la leçon prophétique aura été supprimée à Rome, dès le v[e] siècle ; elle fut retenue longtemps encore en Gaule, à Milan, en Espagne.

la paternité du *Comes* peut être attribuée à Victor de Capoue qui fut évêque de 541 à 554.

Quelques-uns ont voulu faire remonter la composition du *Comes* jusqu'à saint Léon le Grand (440-461). Ranke, dans son ouvrage *Pericopensystem,* p. 254-258, essaie de l'établir par quelques comparaisons entre les leçons assignées dans les recueils et les sermons prononcés par ce pontife ; mais il devrait donner d'autres exemples que ceux empruntés aux fêtes de l'Épiphanie et de la Pentecôte. On est plus heureux, ce semble, dans le rapprochement établi entre le *Comes* et un manuscrit du VIe siècle, le *Codex Fuldensis,* qu'on dit avoir été écrit pour l'évêque Victor de Capoue et revu par lui ; les lectures de ce Codex représentent au moins un tiers du Lectionnaire introduit à Capoue, c'est-à-dire, le recueil des Epîtres qui, chez les Latins, forme souvent un livre à part sous le nom d'*Apostolus*. — Tommasi (*Opera,* V, p. 424-426) donne un ordre des leçons apostoliques qui se rapproche en plus d'un point de celui du *Codex Fuldensis ;* ce Codex nous a conservé le *Diatessaron* de Tatien sur les Évangiles, tout le Nouveau Testament d'après saint Jérôme, avec diverses pièces intercalées, dont une liste de lectures liturgiques empruntées aux Epîtres de saint Paul pour les différentes fêtes de l'année.

Y a-t-il eu un Lectionnaire grégorien distinct du Sacramentaire de saint Grégoire le Grand ? C'est une question difficile à résoudre, mais

l'affirmative paraît avoir quelque probabilité. En tout cas, on peut, par le Sacramentaire grégorien se faire une idée de ce qu'était le Lectionnaire romain au VI[e] siècle, et les recherches faites par D. Morin l'ont amené à cette constatation qui projettera quelque lumière sur les documents eux-mêmes : « Le lectionnaire de Victor de Capoue est à peu près au lectionnaire grégorien ce qu'est le sacramentaire gélasien au missel grégorien, et ce que le chant milanais est à l'antiphonaire romain. » (*Revue Bénéd.*, 1890, p. 416.) A ce point de vue, la constatation faite par le savant bénédictin et la publication dont nous allons parler éclairera le lecteur sur l'état des leçons romaines au VI[e] siècle.

Si rapidement qu'il pût être propagé, le *Comes* ne paraissait pas avoir laissé beaucoup de traces, en France notamment. Alcuin, dans la préface du *Comes ab Albino emendatus,* dit avoir rédigé son recueil d'après le Sacramentaire de saint Grégoire. « *Nobis cura fuit hunc (Codicem) emendatè atque distinctè transcribere... Expleto sanè præfato libello, dignum et necessarium duximus in calce illius, lectiones quasdam... ab aliis eruditis viris in vigiliis Paschæ vel in Feriis atque in aliis quibusque ecclesiasticis officiis institutas, diligenter assumendo transcribere... quas prædictus vir peritissimus, imitando ac sequendo libellum Papæ Gregorii Sacramentorum omisit* (1)... » Les

(1) Voir plus haut, page 18.

documents faisaient défaut et l'on ne pouvait que relever certaines différences dans l'ordre des leçons sans y remédier. Ainsi Amalaire (*de Eccl. officiis,* livre III, ch. 40. P. L., tom. 105) atteste que le Lectionnaire communément suivi de son temps était en désaccord avec l'ordre de l'Antiphonaire grégorien.

L'Espagne nous a conservé des traces du Lectionnaire romain au VIe siècle. Dans un manuscrit que l'abbaye de Silos conserva longtemps et dont la Bibliothèque Nationale de Paris a fait l'acquisition, n° 2171, D. Morin a reconnu un Codex du XIe siècle, les particularités qu'il y relève dans l'ordre des péricopes l'amènent à cette conclusion : « Le manuscrit a dû être à l'usage de l'église de Tolède au milieu du VIIe siècle » ; il répond aux *desiderata* des conciles de Braga et de Tolède (1), tenus dans le courant du VIe siècle et requérant l'uniformité pour les lectures ; il porte des traces d'une discipline antérieure à celle du VIe siècle en Espagne. (Voir la note de la page 64, à propos des samedis de Carême.)

II. — *Distribution des lectures, chez les Grecs et dans les églises d'Orient.*

Continuateur d'Ammonius qui au IIIe siècle avait divisé les Evangiles en sections, Euthalius,

(1) D. Morin : préface du *Liber Comicus* publié par ses soins, p. X-XI, et références à la Patrologie latine de Migne, t. 84, col. 566 et 365.

diacre d'Alexandrie au ve siècle, étendit cette division aux Actes des Apôtres et aux Epîtres : il partagea chaque livre en lectures ou leçons (ἀναγνώσεις) correspondant sans doute aux sections qu'on lisait dans les églises. Ainsi, dans les Actes des Apôtres, il compte *seize* lectures : dans les Épîtres catholiques, *dix* (savoir : deux pour l'Épître de saint Jacques, deux pour la première de saint Pierre, une pour la seconde de saint Pierre, deux pour la première de saint Jean, deux pour les deux autres de saint Jean et une pour l'Épître de saint Jude) ; dans les Epîtres de saint Paul, *trente et une* lectures : ce qui donne un total de 57 (à savoir 52 ou 53 pour les dimanches de l'année et les quatre autres pour les fètes de Noël, Pâques, Ascension et Pentecôte). — (Voir Vigouroux, *Dict. de la Bible,* tom. II, col. 2056, et Migne, P. G., tom. 85, col. 627-790.) — Suivant les temps et les lieux, ces lectures subirent de grandes modifications : celles qui ont prévalu dans l'Eglise grecque sont marquées dans un grand nombre de *Codices,* soit par le copiste lui-même, soit par une main postérieure qui a écrit tantôt dans le texte, tantôt à la marge, les mots (αρχη, αρχ ou αρ) pour le commencement, τελος, τελ ou τε, pour la fin. D'autres manuscrits ont une table de lectures de toute l'année συναξαριον, souvent aussi une table des jours de fètes μηνολογιον.

Les lignes suivantes peuvent donner une idée de la différence entre les usages dans la liturgie

orientale. Pour ne parler que de l'avant-messe ; l'Epître, dans la liturgie de saint Chrysostome, est précédée d'une antienne qui l'abrège ; en Orient, l'ἀπόστολος est quelquefois remplacé par un passage des Actes ou de l'Apocalypse, mais jamais par un passage de l'Ancien Testament comme cela se pratique dans les églises occidentales ; quelquefois aussi, en place de l'Épître on trouve plusieurs leçons. La liturgie de saint Basile a d'abord une lecture tirée de saint Paul, puis le καθολικόν, c'est-à-dire une lecture tirée des Épîtres catholiques, enfin une lecture des Actes : chacune de ces lectures est suivie par une prière appropriée. On chante ensuite un Psaume et on lit l'Évangile. Les liturgies syriaque et éthiopienne ont jusqu'à cinq leçons (1).

III. *Distribution des lectures dans l'Eglise d'Occident au VI[e] siècle, d'après le* Liber Comicus *publié par D. Morin.*

L'année commence au premier dimanche de l'Avent : comme dans le Sacramentaire Gélasien, il y a cinq dimanches avant Noël.

Lectures de l'Ancien Testament en premier lieu.

1. Isa., II, 1-5 ; IV, 2-3. Montagne du Seigneur.
2. Isa., XXVIII, 16-17 ; XXIX, 17-24. Pierre angulaire.

(1) Voir Renaudot, *Liturgies orientales*, I, p. 5-8, 68, 507...

3. Ezech. XXXVI, 6-11. Appel des Gentils.
4. Malach., III, 1-4, Ange précurseur annoncé.
5. Isa., XXXV, 1-2. La gloire du Liban.

Epître en second lieu :

1. Rom., XI, 25-31. Aveuglement d'Israël, entrée des Gentils.
2. I Cor., IV, 1-5. Le ministère apostolique.
3. Colos., III, 5-11. Pénitence et rénovation universelles.
4. I Thess., V, 14-23. Exhortation morale pour recevoir le Dieu de paix.
5. Philip., IV, 4-7. Joie à l'approche du Seigneur.

Saint André apôtre.

1re lecture, Sagesse, IX, 17 ; X, 4-6 ; XIV, 5-7 ; XVI, 8.

2e lecture, Galat., II, 19-20 ; VI, 14-18. Vie en union avec Jésus crucifié.

Sainte Eulalie.

1re lecture, Isa., LIV, 1-3. Fécondité de la nouvelle Sion.

2e lecture, I Cor., VII, 37-40. Eloge de la virginité.

Sainte Marie. Ici se place la seule fête en l'honneur de la Sainte Vierge que contienne le manuscrit.

1re lecture, Michée, VI, 1-3, 5-8 ; V, 2-5. Juda glorifié par le Messie.

2e lecture, Galat., III, 27 ; IV, 7. Liberté donnée par le Christ.

Noël : les liturgies occidentales, sauf la liturgie romaine, n'ont qu'une messe.

1re lecture, Isa., VII, 10-16 ; IX, 1-7. Prophétie d'Emmanuel.

2e lecture, Hébr., I, 1-12. Le Fils de Dieu substitué aux prophètes.

Saint Etienne.

1re lecture : remarquer ici la coutume de lire à la messe les passions ou vies des saints dont on faisait la fête.

2e lecture, III Rois, XXI, 1-29 ; la vigne de Naboth usurpée par Achab. Actes des Ap., VII, 51 ; VIII, 4. L'institution des diacres et le martyre de saint Etienne.

Saint Jean.

1re lecture, Sagesse, X, 10-14. Le Juste protégé par Dieu dans ses voies.

2e lecture, II Cor., V, 1-5. Demeure préparée dans les cieux.

Circoncision : une loi des Wisigoths de l'an 650 rendait cette fête obligatoire.

1re lecture, Genes., XXI, 1-8. Naissance et circoncision d'Isaac.

2e lecture, Rom., XV, 8-13. Jésus salut des Gentils.

Pour le commencement de l'année :

1re lecture, Jérém., X, 1-10. Folie de ceux qui adorent les idoles.

2e lecture, I Cor., X, 14 ; XI, 2. Folie de ceux qui adorent les idoles.

Apparition du Seigneur.

1re lecture, Nombr., XXIV, 3-9 ; 15-18. Prophétie de Balaam.

2e lecture, Tite, II, 11 ; III, 7. Bienfaits de la venue du Sauveur.

Massacre des saints Innocents.

1re lecture, Jérém., XXXI, 15-20. Désolation de Rachel.

2e lecture, Hébr., II, 9-18. Salut de tous pour Jésus.

Saint Fructueux, évêque.

1re lecture, Dan., III, 91-100. Délivrance des 3 enfants.

2e lecture, Hébr., II, 33-34. Triomphe des martyrs par la foi.

Saint Vincent.

1re lecture, Isa., XLIII, 1-7. Dieu sauveur de son peuple.

2e lecture, II Cor., XI, 16-31. Epreuves de saint Paul.

Chaire de saint Pierre.

1re lecture, Isa., XXXII, 1, 3-9, 15-18. Promesses consolantes du Seigneur.

2e lecture, I Petr., V, 1-5. Patience en attendant la récompense des pasteurs.

Dim. de la Quinquagésime, sous cette rubrique : *Ante carnes tollendas*.

1re lecture, Jerem., VII, 1-7. Invitation à changer de vie.

2e lecture, I Cor., I, 3-9. Grâces reçues.

De carnes tollendas.

1re lecture, III Rois., XIX, 3-15. Elie au désert.

2e lecture, II Cor., VI, 2-10. Le temps favorable à la pénitence.

Carême :

I. De quadragesima in **prima** hebdomada.

ad nonam, feria 2a, Isaïe, I, 16-19 et S. Jacq., I, 2-12.

— — 4a, Isaïe, XXX, 15-18 et S. Jacq., I, 13-21.

— — 6a, Isaïe, LV, 6-7 et S. Jacq., I, 22-25.

ad tertiam sabbato. Jérém., III, 12-14 et S. Jacq., I, 26-27.

N. B. Cette rubrique, *ad nonam,* des 3 premiers jours indique le jeûne ; celle *ad tertiam* du samedi indique que ce jour était fêté comme le Dimanche. Le Lectionnaire date donc de l'époque où cet usage existait en Espagne ; ce qui nous reporte avant 572 où un concile le supprima.

Dnica 1a (Il y a double lecture ; à matines, puis à la messe) appelé le dimanche de la *Samaritaine,* à cause de l'Evangile.

Matines : — 1° Osée, XIV, 2-10 ; 2° 1re Ep. de S. Pierre, III, 5-9.

Messe : — 1° Daniel, ch. II ; 2° Ep. de S. Jacques, II, 21 à III, 10.

II... **de 2da** hebdomada :

On reprend la Lecture où on l'a laissée le samedi

précédent ; ce qui permet de conclure : Les leçons dominicales ont été établies avant l'ordre des lectures pour les féries. — Voir Duchesne : *Origines du culte chrétien,* p. 236.

ad nonam : fer. 2ª, Jérém., III, 20-22 ; S. Jacq., II, 1-5.

— — 4ª, Jérém., XVIII, 7-11 ; S. Jacq., IV, 7-10.

— — 6ª, Jérém., XXV, 5 ; S. Jacq., V, 12-15.

ad tertiam sabbato, Jérém., VI, 16 ; S. Jacq., V, 16-20.

Dnica 2ª, de l'aveugle-né.

Matines, 1° Daniel, IX, 4-19 ; 2° 1re Ep. de S. Jean, II, 8-12.

Messe, 1° Daniel, IV ; 2° 1re Ep. de S. Jean, I, 5-9.

III... **de 3ª** hebdomada.

ad nonam, fer. 2ª, Joel, II, 12-13 et 1re Ep. de S. Pierre, I, 16-21.

— — 4ª, Joel, II, 15-17 ; 1re Ep. de S. Pierre, III, 10-15.

— — 6ª, Michée, VII, 18-20 ; 1re Ep. de S. Pierre, IV, 7-11.

ad tertiam sabbato, Amos, V, 14-15 ; 1re Ep. de S. Pierre, V, 6-11.

Dnica, appelé *in vicesima,* c'est-à-dire le vingtième jour avant Pâques, ou *de mediante festo.*

Matines, 1° Daniel, XIII, 1-64 ; 2° S. Jacq., IV, 1-16.

Messe, 1° Daniel, X, XI et XII ; 2° S. Jacq., III, 14-18.

IV. — Pendant les trois dernières semaines, l'église de Tolède honorait spécialement la Passion du Sauveur ; de là ces mots : *de traditione Domini*, indiquant le commencement d'une nouvelle période.

In prima hebdomada.

ad nonam, feria 2ª, Isa., I, 1-4 ; 24-26 ; 1re Ep. de S. Jean, I, 1-4.

— — 3ª, Isa., V, 20, 23-27 ; 1re Ep. de S. Jean, I, 10 à II, 2.

— — 4ª, Osée, V, 7-13 ; 1re Ep. de S. Jean, II, 3-6.

— — 5ª, Jérém., IX, 7-9, 12 ; 1re Ep. de S. Jean, III, 11-12.

— — 6ª, Jérém., XII, 7-10, 14-15 ; 1re Ep. de S. Jean, III, 18-20.

ad tertiam sabbato, Isa., I, 8-10 ; 1re Ep. de S. Jean, III, 2-3.

Dnica *de Lazaro* (c'est notre dimanche de la Passion).

Matines, 1° Jérém., Lamentat., III ; 2° 1re Ep. de S. Pierre, IV, 13-19.

Messe, 1° Lévitiq., XXIII ; 2° 1re Ep. de S. Jean, V, 16-20.

V. — La semaine qui suit est dite *post Lazaro*.

ad nonam fer. 2ª, Habacuc, I, 2-4-II, 4 ; 1re Ep. de S. Jean, II, 26-29.

— — 3ª, Jérém., Lam., I, 9-10, 12 ; III, 21-22 ; 2e Ep. de S. Pierre, III, 8-9.

ad nonam fer. 4ª, Jérém., Lam., I, 19-22 ; III, 25-32 ; 2e Ep. de S. Pierre, I, 10-11.
— — 5ª, Jérém., Lam., I, 16-18 ; III, 54-56 ; 1re Ep. de S. Jean, I, 4-7.
— — 6ª, Jérém., Lam., I, 13-18 ; III, 24 ; 2e Ep. de S. Pierre, I, 5-8.
ad tertiam sabbato, Job, XXX ; 1re Ep. de S. Jean, II, 7-10.

Semaine Sainte.

Dimanche des Rameaux : *Dies unctionis* (parce que les catéchumènes y recevaient l'onction).
Matines. — 1re lecture, Isa., XLIX, 22-26 ; 2me, 1re Ep. de S. Pierre, I, 25, II, 10.
Messe. — 1re lecture, Exod., XIX, 4-5, Deuter., *passim ;* 1re Ep. de S. Jean, II, 9-17.
Ad nonam fer. 2ª, Isa., LVII, 1-4, 13 ; 1re Ep. de S. Jean, II, 27-28.
fer. 3ª, Isa., L, 5-8 ; 1re Ep. de S. Jean, III, 6-9.
fer. 4ª, Jerem., XXVI, 13-15 ; Ep. de S. Jude, 20-25.

In Cœna Domini, Job., XXIV ; 1re Ep. de S. Pierre, II, 21-23.
Ad tertiam, Exod., XIX, 1-19 ; Hebr., XII, 12-28. Pour la reddition du Symbole.
Ad missam, Zachar., II, III, XI, XIII, *passim ;* 1 Cor., XI, 23-32.
Per titulos (les églises, autres que la cathédrale, se réunissaient à cette dernière en ce jour et le Samedi Saint). Jerem., XX, et 1re Epître de S. Pierre.

In Parasceven, Isa., LII et LIII, ; extraits de I Cor., Gal., Hebr., Ire Ep. de S. Pierre.

Die Sabbato per titulos. Apocal., I, 9-10, 17-18 ; Coloss., III, 1-3.

— in vigilia Paschæ : 12 lectures (Gen., I-II, 6 ; Gen., II, 7, III ; Isa., LV ; Gen., V, 31-VIII, 21 ; Exod., XIII-XV, ; Gen., XXII, 1-18 ; Deuter., XXXI, XXXII ; Gen., XXVII ; Exod., XII ; II Paralip., XXXIV, XXXV ; Ezechiel, XXXVII ; Daniel, III. — Autre lecture, I Cor., V-VII-VIII.

Dimanche de Pâques et toute la semaine, la 1re lecture est de l'Apocalypse, I-III ; la 2me lecture est I Cor., XV, pour le dimanche ; Actes des Apôtres, pour les autres jours. Ch. I, II, X, V, XIII, extraits.

Dim. octave de Pâques. Apocal., VII, 2-12 ; Actes des Ap., VIII, 26-40.

1er dim. après octave de Pâq. Apocal., XXI, 9-23 ; Actes des Ap., IX, 1-22.

2me dim. après octave de Pâq. Apocal., IV, 1-10 ; Actes des Ap., VIII, 14-25.

3me dim. après octave de Pâq. Apocal., XIV, 1-7 ; Act. des Ap., IV, 32-V, 11.

4me dim. après octave de Pâq. Apocal., XIX, 5-16 ; Actes des Ap., IX, 32-42.

S. Torquatus et ses compagnons. Ce sont sept évêques, les premiers missionnaires de l'Espagne. Apoc., VII, 9-10 ; Hebr., X, 32-38.

Le jour de la Sainte-Croix, Apoc., XXI, 10, XXII, 1-5 ; Philip., II, 5-11.

Ascension. IV Rois, II, 1-15. Elie monte au ciel. — Actes des Ap., I, 1-11.

Dimanche après Asc. Apoc., IV, 2-4, 10-11; Ephes., IV, 7-10.

Samedi, vigile de la Pentec., pas de jeûne, office *ad tertiam*, Isa., LXI; I Cor., XII, 2-13.

Pentecôte, dim., Joel, II, 21-32; Act. des Ap., II, 1-21.

S. Adrien (celui qu'on honore à Rome le 8 septembre; en Espagne, le 17 juin). Proverbes, IV et XXI; Hébreux, X, 32-38.

Nativité de S. Jean-Baptiste. Jerem., I, 4-19; Galat., IV, 22-31.

Les SS. Apôtres Pierre et Paul. Apocal., X et XI; I Cor., IV, 9-15.

Stes Juste et Rufine. Eccli., XXXIX, 17-21; II Cor., IV, 5-10.

SS. Juste et Pasteur, Sagesse, X, 17-21; I Cor., III.

SS. Sixte et Laurent. Sagesse, III, 1-8; II Cor., IX, 6-13.

S. Cyprien. Eccli., XLIV et L; au commun *(unius justi)*.

Décollation de S. Jean-Baptiste. Jerem., XXXIII; Hebr., XI et XII.

Série de lectures pour les Saints *(de Sanctis)*.

Prov., XV; II Thessal., I, 3-12.

Sagesse, V, 16-19; Rom., V, 1-5.

Sagesse, XI, 2-4; Rom., VIII, 28-39.

Sagesse, XVIII et XIX; Hébr., XI, 13-16.

Prov., X et XI ; Hebr., XI, 33-34.

Sagesse, V, 1-5 ; Ephés., I, 3-8.

Autre *de uno justo.*

Eccli., XXXII, 27-XXXIII, 1 ; Coloss., I, 24-29.

Isa., XLII, 1-4 ; II Tim., II, 1-10.

Sagesse, IV, 7-15 ; II Tim., III, 16-IV, 8.

Eccli., XXXI, 8-11 ; II Tim., IV, 17-18.

Isa., XLI, 8-13 ; Philip., III, 7-12.

Autre série *de uno confessore.*

Eccli., XLVII, 1-2, 9-13 ; Rom., X, 8-13.

Eccli., LI, 1-4 ; I Tim., VI, 11-14.

De virginibus. 1re lecture, voir Stes Juste et Rufine ; 2me, I Cor., VII, 25-34.

De una virgine. Jerem., XXXI, 2-7 ; II Cor., X, 17-XI, 6.

De nubentibus. Jerem., XXIX, 5-7 ; I Cor., VII, 1-14.

De primitiis (c'est-à-dire quand les fidèles apportaient leurs prémices). Eccli., XXXV, 10-13 ; Rom., VIII, 22-27.

De decimis. Malachie, III, 7, 10-12 ; I Cor., IX, 7-17.

In ordinat. Episcopi, Ezechiel, XXXIII, 1-11 ; I Tim., III, 1-13.

In ordinat. Regis, Sagesse, IX, *passim ;* Rom., XIII, 1-8.

Die sabbato quando sal adspargitur, c'est-à-dire pour la veille d'une consécration d'église, Sagesse, IX, 8-11 ; I Cor., III, 16-17.

Pour la consécration elle-même, Gen., XXVIII, 10-22 ; I Cor., III, 8-17.

Pour la restauration d'une basilique, I Machabées, IV, 36-58 ; II Cor., V ; Ephes., III et IV.

De Letanias canonicas, c'est-à-dire les litanies qu'on célébrait chaque mois ;

I° die ad tertiam, Osée, IV, 1-16 ; Joel, II, 15-18 ; ad nonam, Isa., LV ; Eph., IV, 23-30.

II° die ad tertiam, Sophon., I, 2-3 ; Daniel, IX, 4-19 ; ad nonam, Jérém., III, 12-14 ; Eph., IV, 17-24.

III° die ad tertiam, Zachar., VII et VIII ; Eccli., XXXVI, 1-19 ; ad nonam, Ephes., IV ,29-5.

Pro sterilitate pluviæ :

I° die ad tertiam, III Rois, VIII, 34-40 ; *Sexta,* Jérém., XIV, 1-9.

II° die ad tertiam, Jérém., III, 20-22 ; Aggée, I, Zach., X ; Jérém., XXV.

Pro tribulatione et clade, Joel., II, 12-13 ; Jonas, III, 3-10 ; Amos, V, 14-15 ; IV ; Isa., LXIII et LXIV ; Isa., XXX ; Joel, I et II ; Ephes., V, 1-2.

Pour les dimanches (après la Pentecôte).

1er, Isaïe, VI, 1-13 ; Rom., II, 11-29.

2e, Isaïe, V, 8-16 ; I Cor., I, 17-22.

3e, Isaïe, V, 18-27 ; Rom., VI, 19-23.

4e, Isaïe, XL, 27-31 ; Rom., XI, 32-36.

5e, Isaïe, XLVIII, 16-21 ; Rom., VI, 12-18.

6e, Isaïe, XLVIII, 12-15 ; Rom., XII, 1-16.

7e, Isaïe, LI, 1-3 ; Rom., XII, 16-21.

8e, Isaïe, XLIX, 1-6 ; Rom., XVI, 17-20.

9e, Isaïe, LXVI, 10-13 ; Rom., XIII, 10-14.

10e, Jérém., XXXI, 31-34 ; I Cor., III, 16-23.

11e, Jérém., VIII et IX *passim ;* I Cor., VI, 12-20.
12e, Jérém., III, 14-23 ; I Cor., XII, 27-XIII, 8.
13e, Jérém., V, 20-VI, 1 ; II Cor., VI, 11-VII, 1.
14e, Jérém., XXIII, 2-8 ; II Cor., XIII, 7-11.
15e, Jérém., XXX, 3 ; 7-17 ; Gal., II, 16-20.
16e, Jérém., XXXI, 10-14 ; Gal., V, 14-VI, 2.
17e, Isa., XXXII, 37-42 ; Ephes., I, 16-23.
18e, Prov., I, 8-33 ; Rom., III, 28-IV, 8.
19e, Prov., II, 1-21 ; Rom., V, 5-10.
20e, Ezech., XXVIII, 25-36 ; Rom., XV, 4-7.
21e, Jérém., XXX, 18-XXXI, 1 ; Ephes., V, 1-8.
22e, Jérém., XXXI, 27-28 ; Ephes., I, 16-23.
23e, Prov., III, 1-10 ; Rom., VII, 14-25.
24e, Prov., III, 19-34 ; I Tim., I, 15-17.

Des feuilles ayant été enlevées à la fin du Codex, il est impossible de savoir s'il y avait un plus grand nombre de dimanches après la Pentecôte.

Grâce à la publication de D. Morin, nous avons, avec quelques particularités spéciales à l'église de Tolède, le recueil des lectures tel qu'il devait exister dans les églises d'Occident avant saint Grégoire le Grand. Régulièrement, à la messe, nous trouvons deux lectures précédant celle de l'Evangile ; la première est empruntée à l'Ancien Testament, la seconde au Nouveau. L'ordonnance des passages y paraît plus systématique qu'en Orient : l'on s'efforce d'approprier les leçons aux mystères que l'on célèbre. C'est surtout dans les Prophètes que l'ombre de la nouvelle alliance se dessine, aussi leurs écrits

reviennent plus fréquemment, la Genèse trouve sa place en raison des prophéties qu'elle contient, mais n'a pas, comme chez les Grecs, une place prépondérante pendant le Carême ; les autres livres de la Bible interviennent au même titre et ne figurent pas tous ; les livres sapientiaux sont lus aux solennités des saints, à cause des leçons de sainteté qu'ils renferment ; remarquons enfin qu'Isaïe et Jérémie sont lus le plus souvent dans le temps qui suit la Pentecôte. Quant au Nouveau Testament, à peu près toutes les Epîtres de saint Paul et les Epîtres catholiques figurent au cours de l'année liturgique : ces dernières remplissent le temps du Carême, celles de saint Paul, le temps qui suit la Pentecôte. L'Apocalypse et les Actes des Apôtres forment les deux lectures pendant le temps pascal. Il n'est question ni des dimanches après l'Epiphanie, ni des Quatre-Temps.

IV. — *Deux particularités de l'Église de Rome.*

Avant de terminer ce chapitre, signalons deux particularités ayant trait au *Comes* dont nous venons de donner la physionomie. Trois lectures y sont assignées à l'avant-messe, c'est un caractère qui se rencontrera plus tard en certaines liturgies, par exemple la liturgie ambrosienne ; il est incontestable qu'elle existait en Afrique du temps de saint Augustin comme on peut le voir

par les sermons de ce grand docteur (1) ; d'ordinaire il y a connexion entre les lectures et les psaumes chantés : manifestement cet usage a dû exister dans la liturgie de Rome, comme en Afrique, comme en Espagne, comme à Milan. Néanmoins on n'en trouve plus trace dans les documents qui vont être signalés au chapitre suivant, il n'y a en temps ordinaire que deux lectures, Epître et Evangile, la première empruntée quelquefois aux Prophètes ou autres livres de l'Ancien Testament et le plus souvent au Nouveau. Mgr Duchesne (*Origines du culte chrétien,* p. 168 de l'édit. anglaise) (2) estime que la leçon prophétique a dû disparaître à Rome, avant saint Grégoire le Grand, au cours du v[e] siècle ; tout fait supposer en effet qu'elle existait primitivement et qu'on aura précisément voulu en conserver la trace dans ces lectures de l'Ancien Testament que nous retrouvons encore aujourd'hui, comme Epîtres de la messe. Le *Liber Pontificalis,* édit. Duchesne, I, p. 230, constate que sous le pontificat de Célestin I[er] (422-432) on ne lisait à la messe que les Epîtres de saint Paul et les saints Evangiles. La leçon prophétique a cependant persévéré jusqu'à nos jours, aux Quatre-Temps et à certaines féries du Carême. Elle était d'un usage courant dans la liturgie gallicane comme on le voit dans le Sacra-

(1) Voir *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie,* I, col. 630 : Afrique ; La messe du IV[e] au VI[e] siècle. Cf. Card. Bona. *Rerum Liturg.,* livr. 1, ch. 7.

(2) Voir plus haut page 24, note 1.

mentaire publié par Mabillon, *Musæum italicum,* I.

L'autre particularité concerne les Quatre-Temps : notre *Comes* ne paraît pas en soupçonner l'existence. Cependant on ne peut méconnaître que cet ensemble de jeûnes et d'offices n'existassent au moment où le rédacteur du *Comes* composait son œuvre (1). Sans nous prononcer sur l'attribution de leur institution au pape Calliste, dans la première moitié du IIIe siècle (2) (Le *Liber Pontificalis* dit de ce pape : « *Hic constituit jejunium die Sabbati* TER *in anno fieri, frumenti, vini et olei gratia secundum prophetiam* »), nous devons dire que le pape saint Léon le Grand (440-461) en fait assez souvent mention dans ses sermons, qu'il en parle comme d'une institution des premiers siècles, des temps apostoliques (P. L., tom. 54, serm. 12, 15, 17, 19). Muratori dans sa préface au Sacramentaire léonien (tom. XIII, pars 1^a, p. 33 et suiv.) établit une comparaison entre les écrits de saint Léon et les paroles dudit Sacramentaire pour montrer que de part et d'autre les documents s'accordent sur la question des Quatre-Temps : le Sacramentaire grégorien comme le léonien mentionnent des samedis à douze leçons qui correspondent à nos samedis des Quatre-Temps et dans

(1) *Dictionnaire de la Bible,* Vigouroux. Tom. IV, p. 155.

(2) Voir *Dictionnaire de Théologie catholiq.,* II, col. 1334, et les références de Georgi, *Liturg. Pontif.,* III, p. 438. — Gerbert, *Vetus Liturg. aleman.,* III, p. 980.

lesquels les lectures étaient plus nombreuses en même temps que plus étendues. Mais alors pourquoi le silence du document de Tolède ? D. Morin, dans un article de la *Revue Bénédictine,* an. 1897, p. 338 et suiv., sur l'origine des Quatre-Temps, en donne la raison suivante :

« Les Quatre-Temps furent, à l'origine, une institution purement locale, appartenant en propre à l'Eglise de Rome. Dans cette Eglise, ils ont une importance exceptionnelle : on les donne comme établis par les Apôtres eux-mêmes (première moitié du ve siècle). A partir de cette époque, les évêques de Rome ne cessent d'insister, dans leurs lettres à leurs collègues d'Italie et d'ailleurs, sur la nécessité d'observer ces jeûnes des quatre saisons et de réserver pour ces jours-là l'ordination des ministres sacrés. Leur façon de s'exprimer donnerait lieu de croire que les Quatre-Temps durent être acceptés de bonne heure dans une partie notable de la chrétienté. En réalité, il n'en fut rien pendant bien des siècles. Ni à Capoue, sous l'évêque Victor au milieu du sixième siècle, ni à Naples au siècle suivant, ni nulle part ailleurs en Italie on ne semble s'être conformé en ce point à l'usage romain. Parmi les péricopes napolitaines, il y en a trois intitulées *Cottidiana per messes,* plus trois jours de jeûne après la Pentecôte (édition du *Liber Comicus,* I, p. 434) ; mais ce dernier jeûne ne correspond qu'en apparence aux Quatre-Temps d'été. Les missionnaires

envoyés par le pape saint Grégoire durent vraisemblablement introduire l'usage romain en Angleterre de même que les moines anglo-saxons en Germanie dans le cours du VIIIe siècle. Mais pour voir cette institution acceptée généralement tant en deçà qu'au delà des Alpes, il faut attendre la pression romanisante de l'époque carolingienne : encore les églises d'Espagne et de Milan se refusèrent-elles longtemps encore à adopter cette innovation ; de fait, cette pratique formait double emploi avec les jours de « litanies canoniques (1) » observées par elles de temps immémorial aux différentes époques de l'année. Les Quatre-Temps ne paraissent en Espagne qu'à partir de l'adoption de la Liturgie romaine à la fin du XIe siècle. A Milan, ils furent introduits beaucoup plus tard encore par saint Charles Borromée. »

(1) Sur ces Litanies canoniques, voir plus haut, p. 40, *de Letanias canonicas* et les lectures indiquées.

CHAPITRE III

Les Lectionnaires des IXe, Xe et XIe siècles.

I. — Dans les Eglises d'Orient

Dans l'Eglise grecque règne une grande simplicité pour la distribution des lectures empruntées au livre des Actes et aux Epîtres, comme pour la distribution des Evangiles (voir ce qui a été dit, opusc. *les Evangéliaires,* pages 26-27). Sauf pour les dimanches qui paraissent avoir reçu un passage spécial, souvent tiré du recueil qu'on lit à la même époque en semaine, la lecture quotidienne se fait en suivant l'ordre des chapitres dans le livre assigné pour la saison. En même temps qu'on lit l'Evangile de saint Jean pendant les sept semaines entre Pâques et la Pentecôte, on fait la lecture du Livre des Actes ; avec la lecture de l'Evangile selon saint Mathieu coïncide celle de l'Epître aux Romains et de la première aux Corinthiens ; avec saint Luc se succèdent la deuxième Epître aux Corinthiens, les Epîtres aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens et aux Colossiens ; enfin avec saint Marc viennent la première et deuxième

Epître aux Thessaloniciens, la première et la deuxième à Timothée. Le carême est rempli en grande partie par la lecture de la Genèse et ensuite par la lecture de l'Epître aux Hébreux. Dans cette distribution ne figurent ni les Epîtres catholiques ni l'Apocalypse (1).

II. — Dans les Eglises d'Occident

1. *Liturgie Romaine et Liturgie Gallicane.* — Avant de signaler les particularités qui, sous le rapport des lectures, distinguent le rite romain des autres rites, il est bon de noter les indications que ces derniers nous fournissent en faveur de celui auquel ils empruntent leur origine. S'il fallait en croire certains auteurs, il y aurait peu à glaner dans ce champ. Ainsi l'auteur de l'article « Péricope » dans *Realencyclopädie* de Hertzog, après avoir constaté bien des obscurités sur l'état des péricopes au temps du pape saint Grégoire, ajoute que les commentateurs du moyen âge comme Amalaire, Rupert, Honorius d'Autun, etc., ne donnent aucun éclaircissement authentique sur l'emploi et l'extension des lectures.

Il y a sans doute plus d'une réserve à faire sur cette appréciation. L'auteur n'a pas mentionné Alcuin auquel il rend cette justice d'utiliser le *Comes ab Albino editus* comme source de ren-

(1) Voir Smith, *Dictionary of christian antiquities*, art. Lectionary, p. 955 et (SS).

seignements ; c'est déjà quelque chose. Il ne pouvait d'ailleurs méconnaître le grand rôle joué par Alcuin (ou Albinus 735-804) dans l'étude de la Liturgie et le soin apporté par cet auteur pour la conservation des traditions anciennes. A ce titre, son Lectionnaire, *Comes ab Albino ex Caroli Imperatoris præcepto emendatus* (manuscrit du X[e] siècle, conservé à la bibliothèque de Chartres n° 32), publié dans les œuvres du B. Tommasi, tome V, p. 297-313, mérite d'attirer l'attention. Il est suivi d'un appendice ou supplément dans lequel l'auteur revise le recueil précédent pour le mettre en harmonie avec la liturgie de son temps. Le lectionnaire compte 242 titres ou lectures, et l'appendice, 65 ; il est adapté au système grégorien et nous présente ainsi l'état liturgique de la fin du VIII[e] siècle (1).

Un travail de comparaison entre ce document et le *Comes* édité par D. Morin, nous permettra de nous rendre compte et de la pratique romaine, et des particularités soit mozarabes, soit gallicanes. Les lectures pour l'Avent, dans le Lectionnaire d'Alcuin, sont reportées à la fin de l'année liturgique. A Noël, même lecture d'Isaïe pour la station de Sainte-Marie, mais deux autres stations sont signalées, Sainte-Marie de nouveau et Saint-Pierre avec un passage de l'Epître à Tite : *Apparuit gratia* et le début de l'Epître aux Hébreux.

(1) Voir *Dictionn. d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, I, col. 1073.

Dans l'octave de Noël, mêmes fêtes de saint Etienne et de saint Jean ; les saints Innocents figurent immédiatement après avec le passage de l'Apocalypse *Vidi supra montem Sion*. La fête de saint Sylvestre figure avec un passage de l'Epître aux Hébreux : *Plures facti sunt sacerdotes* ou l'*Ecce sacerdos* du livre de la Sagesse. Vient la fête de l'Epiphanie avec le *Surge illuminare* du prophète Isaïe, mais cette fête, autrement appelée *Théophanie,* est suivie de cinq dimanches pendant lesquels on lit un passage des Epîtres de saint Paul (Romains, 1re à Timothée, Hébreux, Romains et Romains ou Timothée). Figurent dans cette période les fêtes de saint Félix (Epître aux Hébreux), de saint Marcel (Sagesse), de saint Sébastien (Hébreux), de sainte Agnès (1re aux Corinthiens), de la Présentation de Notre-Seigneur au temple (Malachie), de sainte Agathe (Sagesse), de saint Valentin (Sagesse) et de l'Annonciation (Isaïe).

En insérant ici les dimanches de Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime, postérieurs au temps de saint Grégoire, Alcuin se conforme aux additions faites avant lui ; les épîtres de ces dimanches sont celles que nous récitons encore aujourd'hui. Il faut en dire autant de celles du mercredi des Cendres (empruntée au prophète Joël), du vendredi suivant (passage d'Isaïe), du 1er dimanche de Carême et des deux jours qui suivent ; remarquer qu'Alcuin indique les stations de Rome,

les mêmes que mentionne notre Missel romain. — Dans cette rubrique : *Feria IV mensis primi* et cette autre : *Sabbato in XII lectiones*, nous devons voir une allusion aux Quatre-temps, suivant la remarque faite par Tommasi qui s'appuie sur le vénérable Bède ; en réalité on compte deux leçons le mercredi et six le samedi, de sorte que pour parfaire le nombre douze, il faut joindre ensemble la leçon du vendredi et les trois péricopes évangéliques du mercredi, vendredi et samedi. Nous trouvons dans l'*Ordo Romanus IX* (Migne, P. L., tom. 78, col. 1005 et ss.) une autre explication de la rubrique : *in duodecim lectionibus*. Cette expression indique non pas *douze lectures* mais *douze lecteurs* différents : « *Propter XII lectores dicuntur non propter XII varietates lectionum.* » — Il en sera de même pour les *Lectiones mensis quarti,* après le dimanche de la Pentecôte ; pour les *Lectiones mensis septimi* après la sixième semaine qui suit la saint Laurent ; pour les *Lectiones mensis decimi*, entre le 3e et le 4e dimanche de l'Avent. Ainsi Alcuin connaît les Quatre-Temps, il les place aux mêmes époques que nous ; il y mentionne à peu près les mêmes leçons que porte notre missel romain ; les seules exceptions sont au mercredi de la Pentecôte où il donne une péricope de l'Exode et des Rois, au lieu du livre des Actes ; à la leçon du samedi des Quatre-Temps de septembre, au lieu de Daniel, Alcuin donne en cinquième lieu un passage de

l'Exode (prière de Moïse). Enfin dans le recueil d'Alcuin comme dans notre missel, aux Quatre-Temps de décembre, les leçons de l'Ancien Testament sont toutes empruntées à Isaïe, sauf la cinquième du samedi où revient le passage de Daniel tel qu'on l'a vu aux 1er et 4e mois.

La présence d'une lecture à la *feria 5^a^* est une autre preuve des additions qu'admet Alcuin : l'office pour ces jours fut composé par saint Grégoire II (715-731). Les dimanches de Carême ont des dénominations spéciales : *Dominica in trigesima, in vicesima* pour le 3e et le 4e, ainsi appelés sans doute parce qu'ils se rapprochaient du trentième, du vingtième jour avant Pâques ; le 1er est désigné par la simple mention *Dominica in quadragesima*, le 2e est appelé *Dominica prima mensis primi*, parce qu'il suivait immédiatement les Quatre-Temps du premier mois ; notre dimanche des Rameaux s'appelle *Dominica indulgentiæ ;* la lecture du Nouveau Testament pour chacun de ces dimanches n'est pas, comme dans le *Comes* de Tolède, empruntée aux Epîtres catholiques, mais aux Epîtres de saint Paul, et, sauf pour le deuxième dimanche où le passage de la première aux Thessaloniciens varie (chap. V au lieu de chap. IV), les lectures sont déjà celles que nous avons actuellement dans l'Eglise Romaine. Alcuin donne une lecture pour chaque jour de la semaine, avec indication de la station romaine (sauf pour le jeudi) ; à part ce même jour du jeudi, les lectures sont

encore identiques aux nôtres : nouvelle preuve qu'Alcuin fait ses emprunts à la liturgie de Rome. Nous trouvons, pour les trois premiers jours de la semaine sainte, deux lectures toutes deux tirées de l'AncienTestament (Sagesse ou Prophètes) ; pour le vendredi saint, les deux mêmes que de nos jours ; pour le samedi saint, six leçons seulement de l'Ancien Testament, savoir de notre missel la première, la 4e, la 8e, la 11e, une autre tirée du chap. LV d'Isaïe, et la dernière de Daniel telle qu'on la trouve aux samedis des Quatre-Temps. Les dimanches après la Pentecôte sont distribués en plusieurs groupes dont les points de séparation sont les fêtes des saints Pierre et Paul, de saint Laurent et de saint Michel ; dans le premier groupe, quatre dimanches pour lesquels Alcuin indique un passage de la première Epître aux Corinthiens, de l'Epître aux Romains, de la première Epître de saint Pierre, et première de saint Jean ; dans le second groupe, cinq dimanches après la fête des saints Pierre et Paul, la lecture est empruntée à l'Epître aux Romains ; dans le troisième groupe, six dimanches après la fête de saint Laurent, lectures tirées de la 1re Epître aux Corinthiens, des Epîtres aux Galates et aux Ephésiens ; dans le quatrième groupe, six dimanches après la fête de saint Michel, les lectures continuent l'Epître aux Ephésiens, prennent ensuite celles aux Philippiens et aux Colossiens. Ainsi les écrits de saint Paul remplissent la ma-

jeure partie des lectures dominicales depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent. Pendant les dimanches de l'Avent, les lectures sont tirées du prophète Isaïe, sauf pour la semaine qui précède immédiatement Noël où figure l'invitation à la joie : *Gaudete in Domino* empruntée à saint Paul, Epître aux Philippiens.

Entre ces lectures dominicales, Alcuin intercale quelques leçons de féries, d'autres pouvant servir aux fêtes des Saints, d'autres enfin pour les fêtes spéciales, peu nombreuses d'ailleurs, au calendrier romain. On voit se succéder les noms de saint Philippe et saint Jacques, saint Pancrace, les saints Gervais et Protais, les saints Jean et Paul, la vigile et la fête de saint Jean-Baptiste, vigile et fête de saint Pierre et saint Paul, octave des saints Apôtres, saint Laurent, les saints Corneille et Cyprien, la Décollation de saint Jean-Baptiste, une fête en l'honneur de sainte Marie (la Nativité), la dédicace de la basilique du saint Ange (saint Michel), la vigile et la fête de tous les Saints, la vigile et la fête de saint Martin, les fêtes de sainte Cécile, de saint Clément, la vigile et la fête de saint André. Suivent des leçons pour les ordinations, pour la dédicace, etc... pour diverses circonstances, neuf leçons enfin pour les jours où aucune leçon n'est assignée.

On voit ainsi plus d'une ressemblance avec le recueil des lectures dont l'église de Tolède se servait au VIIe siècle, et d'autre part des particula-

rités qui dénotent une certaine liberté à côté du désir de se rapprocher de Rome. Comme la remarque en a été faite, l'ensemble du Lectionnaire d'Alcuin présente un vieux rite romain des lectures. Le liturgiste carlovingien ajoute un appendice pour mettre le recueil au courant d'une revision grégorienne opérée par les soins de Charlemagne pour donner des lectures à des jours où précédemment il n'y avait pas de service ; par exemple, les féries de la semaine de la Nativité, le mercredi de la Théophanie, le jeudi de la Quinquagésime, les veilles de Pâques et de la Pentecôte, les mercredis des semaines après Pâques, l'Invention de la sainte Croix, et certaines circonstances particulières. Le fond même des leçons et le choix des passages scripturaires sont purement grégoriens, suivant la remarque de Tommasi : *imitando ac sequendo libellum Papæ Gregorii sacramentorum* (1). Il y a néanmoins dans cet appendice une physionomie gallicane.

Amalaire († 850), élève d'Alcuin, fournit, dans ses œuvres liturgiques, quelques indications relatives aux lectures ; on y trouve une confirmation de celles qui ont été relevées dans le Lectionnaire d'Alcuin, les lectures qu'il signale dans son *De officiis ecclesiasticis* sont sensiblement les mêmes que celles du Missel actuel ; à propos des Quatre-Temps, il décrit les six ou douze lectures de la

(1) Cf. Tommasi dans l'édition qu'il a donnée du manuscrit de Chartres. *Opera,* tom. V, p. 314-318.

messe. Ainsi, au IX[e] siècle, la Gaule était d'accord avec Rome pour les lectures de la Bible dans la liturgie (1).

2. *Liturgie ambrosienne.* — La même harmonie, dans l'ensemble, règne à cette époque et sous le même point de vue entre la liturgie de Milan et celle de Rome. Il importe d'ailleurs de le remarquer : quand on parle de liturgie ambrosienne, aussi bien que de gallicane ou même romaine, on ne veut point désigner des liturgies aussi différentes que peuvent l'être la liturgie orientale et la liturgie occidentale, mais on entend des rites apparentés qui ont une même origine et des points communs, qui se sont ensuite librement développés et adaptés aux coutumes des pays où ils se sont implantés (2).

Si l'on demande aux écrits de saint Ambroise quelques renseignements sur les lectures, on constate qu'au temps de ce saint Docteur les trois lectures se font à l'avant-messe et dans l'ordre suivant : Prophètes, Apôtre, Evangile (P. L., t. 15, col. 1443) : le mot Prophètes implique tout l'Ancien Testament. Dans le discours qu'il adresse à l'empereur, au sujet de l'affaire de la synagogue et de la destruction du temple des Valentiniens, saint Ambroise fait appel successivement à la leçon prophétique et à l'évangile du jour : « Voilà,

(1) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie,* I, col. 1325.

(2) Sur cette distinction, voir *les Evangéliaires,* p. 37.

dit-il, ce que nous avons tiré de la leçon prophétique, voyons encore ce que nous fournit la lecture de l'Evangile. » Et le discours a lieu immédiatement avant l'oblation. (P. L., tom. 16. Lettre 41.)

On ne peut dire que cette lecture prophétique soit tombée en désuétude à Milan dans les siècles qui ont suivi, bien qu'elle ne se trouve pas dans les manuscrits : ainsi le Sacramentaire de Bergame (1), manuscrit des Xe-XIe siècles contenant les oraisons, préfaces, épîtres, évangiles, n'en fait pas mention. Mais il faut remarquer que cette lecture, différente des autres, se faisait par un clerc inférieur et dans un livre séparé.

Quant aux Epîtres (ou à l'Apôtre), Tommasi (V. p. 424) et, après lui, Georgi, t. III, *Liturg. Rom. Pontific.*, en ont publié une liste incomplète, qui paraît avoir été à l'usage de l'église de Milan : le mauvais état du manuscrit que Tommasi avait à sa disposition ne lui a pas permis de tout lire ; voici les particularités de ce document très ancien :

Veille de Noël, chap. 8 de l'Epître aux Romains : mission de Jésus pour la justification.

Noël, chap. 4 de l'Epître aux Galates : Jésus nous a délivrés de la servitude de la loi.

(1) Document qui se trouve à la Bibliothèque de Sant Alessandro in Colonna à Bergame — La leçon prophétique manque aussi dans bon nombre d'autres documents. *Dictionn. d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, tom. I, col. 1402 et précédemment col. 1375-1376.

Saint Etienne, chap. 3 de la deuxième à Timothée : bienfaits de la Sainte Ecriture.

Les SS. Innocents, chap. 3 de la 1re aux Cor. : L'Apôtre veut les traiter comme des enfants.

Saint Jacques, chap. 2 de l'Epître aux Galates : Saint Paul défend son apostolat en présence de saint Pierre, saint Jacques et saint Jean.

Saint Jean, chap. 10 de l'Epître aux Romains : Israël réprouvé par sa faute.

1er janvier, chap. 8 de la 1re aux Cor. : Instruction sur l'usage des viandes offertes aux idoles.

Veille de l'Epiphanie, chap. 4 de la 2me aux Cor. : Pour qui l'Evangile reste-t-il accessible ?

Epiphanie, chap. 2 de l'Epître à Tite : La manifestation de Jésus nous porte à la sainteté.

Ici une indication à peine lisible semble se rapporter à la fête de saint Sébastien : suivent les fêtes de sainte Agnès, de saint Vincent, de sainte Agathe ; une fête en l'honneur de sainte Marie, sans doute la fête de la Purification, qu'en certaines églises on célébrait seulement le 11 ou le 15 février.

Dimanche de la Sexagésime, chap. 6 de la 2e aux Cor. : Saint Paul y exhorte les chrétiens à éviter le commerce avec les infidèles.

Dimanche de la Quadragésime, ch. 6 de la 2e aux Cor. : Le même passage que nous lisons aujourd'hui : exhortation à profiter du temps favorable.

Les dimanches 3e, 4e et 5e du Carême renferment

des exhortations analogues, empruntées à l'Epître aux Galates, 1re aux Corinthiens, aux Romains. La lecture du Jeudi Saint est la même que la nôtre : le passage de l'Epître aux Corinthiens où saint Paul parle de la dernière Cène.

A Pâques et durant la semaine qui suit, les enseignements, toujours empruntés à saint Paul, inculquent l'idée de rénovation, de combats pour la cause du Seigneur, de reconnaissance pour sa miséricorde, de joie dans le Seigneur.

Le jour de l'Ascension, la lecture empruntée à l'Epître aux Ephésiens est une exhortation à l'unité. Il y a aussi une lecture pour la Litanie, une autre pour la veille, puis pour le jour de la Pentecôte. Suit une énumération de fêtes : S. Eleuthère, S. Georges, S. Victor, S. Pancrace, S. Vit, les SS. Gervais et Protais, la vigile de S. Jean-Baptiste, la Nativité du même S. Jean-Baptiste, les SS. Apôtres Pierre et Paul, S. Thomas apôtre (qu'on célébrait le 3 juillet), les SS. Nabor et Félix, S. Apollinaire, S. Nazaire, les SS. Machabées, S. Sixte, S. Laurent, S. Hippolyte, S. Mammas, S. Genesius, Décollation de S. Jean-Baptiste, S. Cyprien, Se Euphémie, SS. Côme et Damien, S. Martin, S. Antonin, S. Romain, S. André.

Comme on le voit, la plupart de ces noms appartiennent au Calendrier romain : la liturgie ambrosienne les mentionne, mais en leur consacrant une lecture différente.

La liste de Tommasi se termine par les dimanches de l'Avent qui sont au nombre de six, et ont des lectures spéciales toujours empruntées à saint Paul : c'est du reste le caractère de ce document d'avoir exclusivement des passages du Grand Apôtre.

3. *Liturgies mozarabe et celtique.* — En ce qui concerne la liturgie mozarabe, nous n'avons rien à ajouter ici : Le *Comes* à l'usage de l'église de Tolède nous a montré que l'Espagne eut dès le VII[e] siècle des points de contact avec Rome dans ses lectures, ce qui ne nous empêche pas de penser que, durant les siècles suivants, elle usa des libertés laissées pour introduire certaines particularités. Sur l'état de la liturgie celtique, un passage de l'Histoire ecclésiastique du vénérable Bède nous renseigne suffisamment : le chef de la mission envoyée de Rome par le pape saint Grégoire le Grand, saint Augustin de Cantorbéry, crut devoir consulter le Souverain Pontife sur certaines coutumes pour la célébration de la messe et il en reçut cette réponse : « De ce que vous avez remarqué dans les coutumes, soit de l'église romaine, soit de l'église gallicane, faites un choix judicieux, voyez ce qui peut plaire davantage au Dieu tout-puissant, et donnez-le comme règle à cette église d'Angleterre qui est encore jeune dans la foi (1). » L'église d'Angleterre se flatte

(1) Migne, P. L., tom. 95, col. 58-59.

d'avoir fidèlement conservé le Lectionnaire établi d'après ces principes, l'homiliaire du vénérable Bède n'accuse pas de grandes divergences entre ses lectures et les lectures romaines, et le *Book of Common Prayer* porte les traces de cet antique accord dans l'ensemble (1).

(1) Voir *Les Evangéliaires*, p. 123.

CHAPITRE IV

Les Lectionnaires entre le XI[e] et le XV[e] siècle.

C'est la période dont il subsiste encore de nos jours de nombreux vestiges bien que nous ne soyons pas pourvus d'Epistolaires comme nous le sommes d'Evangéliaires : pour 1.072 de ces derniers, Gregory signale seulement 303 des premiers dans la liste qu'il a publiée (1). Nous aurons aussi beaucoup moins à dire sur le côté artistique et le cérémonial ; la division de ce chapitre, analogue à celle de notre chapitre troisième des *Evangéliaires* (2), peut donc se ramener à trois articles :

1° Coup d'œil d'ensemble sur les documents relatifs aux Lectionnaires de la messe.

2° Idée que ces documents nous donnent de la distribution des leçons à la messe.

3° Le cérémonial observé pour les lectures.

(1) *Textkritik des Neuen Testaments*, tom. I, p. 387-478.
(2) Voir *les Evangéliaires*, p. 58.

ARTICLE I. — COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE SUR LES DOCUMENTS RELATIFS AUX LECTIONNAIRES DE LA MESSE.

Sous la dénomination de Lectionnaires pléniers, Tommasi (préface du tome V, p. XXI) entend le recueil où se trouvent par ordre les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament que l'on devait lire chaque jour à la messe : il estime que des livres de ce genre ont dû exister en fait, qu'il y avait aussi parfois deux recueils séparés : *celui* des lectures de l'Ancien Testament conservant le nom générique de Lectionnaire ; *celui* des Epîtres des Apôtres appelé tantôt Epistolier ou Epistolaire, tantôt le livre de l'Apôtre ou plus simplement l'Apôtre : l'un et l'autre de ces derniers pouvait être appelé Lectionnaire non plénier. Même après les notions données au début de cet opuscule, ce mot d'explication nous a paru nécessaire ici pour que le lecteur sache bien à quels documents nous voulons nous borner.

1° C'est encore le Bienheureux Tommasi qui sera notre guide principal pour établir le Lectionnaire de la messe selon le rite de l'Eglise Romaine : au tome V de ses œuvres, p. 320, il nous donne l'énumération des manuscrits utilisés par lui. Ce sont :

1. E : Le grand Homiliaire exquilin de Sainte-Marie-Majeure contenant les homélies pour le troisième nocturne sur les Epîtres et Evangiles

des dimanches et fêtes ; le chanoine Benoit, dans son Rituel édité plus tard par D. Mabillon, mentionne souvent les leçons sur les Epîtres.

2. G : Un manuscrit de Saint-Gall.

3. H : Un Homiliaire avec ancien Epistolaire édité par l'Espagnol Nuñez en 1527.

4. L : Un manuscrit de la Basilique du Sauveur au Latran.

5. O : Un missel manuscrit de l'Oratoire de la Vallicellane.

6. P : Le manuscrit de la Bibliothèque palatine au Vatican classé sous le n° 497.

7. S : Le missel manuscrit du cardinal Sirleto à la Bibliothèque Barberine.

8. V : Un manuscrit de la basilique de Saint-Pierre au Vatican.

9. D'autres encore, que Tommasi désigne sous la rubrique M. S.

N. B. — « A l'ordre des leçons dressé par Tommasi sur ces documents, nous avons, dit Vezzozi, comparé celui d'un manuscrit de l'église dite *Bertironensis,* qui paraît remonter au commencement du xe siècle. » Le Lectionnaire établi, dans ces conditions, représente donc l'état des lectures de la messe, telles que l'Eglise Romaine les pratiqua pendant plus de six siècles, du xe au xviie ; il embrasse non seulement la période des manuscrits que nous étudions mais celle des missels pléniers et des premiers temps des livres imprimés.

2° Ehrensberger, qui a édité un volume sur les livres liturgiques manuscrits de la Bibliothèque Vaticane (Fribourg 1897), nous fournit le moyen d'ajouter quelques documents nouveaux à ceux utilisés par Tommasi. Nous signalerons seulement d'une manière générale les Lectionnaires renfermant les Sermons et Homélies des Pères, et appartenant à une assez longue période, savoir du IXe au XVe siècle (v. p. 102-158) : ils se rattachent surtout aux lectures du Bréviaire, mais renseignent d'une façon indirecte sur le passage des Livres Saints qui devait être lu à la messe. Mais il faut mentionner plus spécialement les Epistolaires.

1. Epistolaire Palatin, 510, manuscrit du XIe siècle. — Il donne les Épîtres pour le Propre du temps de Noël jusqu'après l'Épiphanie avec leçons pour les mercredis, — puis le Propre des Saints. — A la suite du dimanche de la Quinquagésime, il reprend la série des dimanches et des féries. A partir de Pâques, il donne les épîtres pour le Propre du temps jusqu'au 25e dimanche après la Pentecôte, y compris les leçons pour les mercredis et vendredis. — Viennent ensuite les dimanches de l'Avent, au nombre de cinq (mercredis et vendredis). — Puis les messes votives et les messes du commun.

2. Epistolaire du Vatican, n° 8701, manuscrit du XIIIe siècle. — Leçon du samedi des Quatre-Temps de l'Avent. —Le Propre du temps jusqu'au

24e dimanche après la Pentecôte avec leçons des mercredis et vendredis et de toutes les féries quadragésimales. — Le Propre des Saints, commenmençant à la fête de saint André et finissant à celle de sainte Catherine. — Le Commun des saints.

3. Epistolaire Urbin, n° 542, manuscrit du XVe siècle. — Propre du temps depuis l'Avent jusqu'au 24e dimanche après la Pentecôte. — Propre des saints depuis la fête de saint André jusqu'à la Toussaint. — Commun des saints. — Messe de la dédicace d'une église et messes votives. — Miniatures et lettres ornées.

4. Epistolaire Bénédictin, Palatin, n° 497, manuscrit du XIIe siècle. — Epîtres de la messe : Propre du temps depuis Noël jusqu'au vendredi qui suit l'octave de la Pentecôte ; on y comprend, pour le temps qui va du 1er dimanche après l'Epiphanie jusqu'au jour des Cendres, les leçons des mercredis et des vendredis, pour le Carême les leçons de tous les jours. — Le propre des saints. — Le Commun des saints. — Les 24 dimanches après la Pentecôte. — Les dimanches de l'Avent avec des leçons pour les mercredis et vendredis, et pour les Quatre-Temps. Une feuille insérée porte la date de 1111, cinq ans après la fondation du monastère de Luxheim au diocèse de Metz, une autre feuille fait connaître que le recueil a été restauré, puis embelli par les soins du prieur de Luxheim en 1500, pour une dépense d'environ

80 florins. Des additions ont été faites en marge des feuillets, miniatures et dessins coloriés (Annonciation, Noël, descente du Christ aux enfers, les femmes au sépulcre, Ascension, Jésus sur son trône, apparition de l'archange Gabriel à Zacharie et nativité de saint Jean-Baptiste).

5. Lectionnaire de la messe, Palatin, n° 502, manuscrit du XIVe siècle. — Propre du temps : Epîtres et Evangiles pour tous les dimanches, pour les mercredis et vendredis de l'Avent, pour tous les jours de Carême (les graduels et autres parties qui se chantent sont notés). — Messes votives. — Propre des saints. — Commun des saints. — Belle reliure, type du livre intermédiaire entre le Lectionnaire et le Missel plénier.

Suit dans Ehrensberger une série de missels pléniers dont le plus ancien est du XIe siècle.

3° Recueils ambrosiens.

Voir ceux que nous avons signalés dans l'opuscule *Les Évangéliaires* (p. 65).

ARTICLE II. — DISTRIBUTION DES LEÇONS D'APRÈS CES DOCUMENTS.

1. *Rite Romain.*

Le recueil de Tommasi (tom. V, p. 321 et ss.), résultat de la comparaison faite par lui entre les manuscrits qu'il avait sous la main, renferme plus de 540 lectures : on peut les répartir de la façon suivante :

a) N. 1 à 233 ; lectures pour les dimanches et féries de l'année.

b) N. 234 à 299 ; lectures pour le Commun des saints.

c) N. 300 à 490 ; lectures pour les fêtes de l'année.

d) N. 491 à 540 ; lectures pour certaines circonstances, comme dédicace, ordinations, messes quotidiennes, etc.

Presque toutes les lectures y sont données dans leur entier, parce que quelques-unes omettent un certain nombre de versets de la Bible, d'autres sont formées avec différents passages de l'Ecriture.

L'année liturgique (1) : dimanches et féries :

1° Elle commence à la veille de Noël. Pour cette vigile comme pour les trois messes du lendemain, la seconde lecture est celle de notre missel romain, mais il y a une première lecture empruntée au prophète Isaïe : passages du chap. 62, où le prophète annonce la gloire prochaine de Jérusalem, — du chap. 9, prophétie dite d'Emmanuel, — du chap. 61, le Messie présenté comme consolateur, — du chap. 52, comme rédempteur de son peuple.

Pour les fêtes de S. Étienne, S. Jean, les saints Innocents, S. Silvestre, de la Circoncision, c'est la même lecture que celle de notre missel. Notons

(1) Nous nous contentons de donner ici la première catégorie des lectures signalées par Tommasi : elle est, du reste, la plus caractéristique. Pour les renseignements sur le calendrier, on peut se reporter à l'opuscule *les Evangéliaires*, pp. 82 et ss.

toutefois cette particularité de deux messes pour le jour de S. Jean, la première ayant pour lecture le commencement de l'Epître aux Ephésiens. La Circoncision et la veille de l'Epiphanie ont aussi deux épîtres.

L'Epiphanie a la même lecture d'Isaïe que donne le missel romain. Le *Codex vaticanus* contient un passage spécial de S. Paul ou d'Isaïe pour chacun des jours dans l'Octave de l'Epiphanie. Le jour Octave de l'Epiphanie présente encore une lecture où l'Eglise a réuni divers passages d'Isaïe, notamment du chap. 12, où les âmes rachetées chantent leur délivrance.

Pour les dimanches après l'Epiphanie, la lecture est comme au missel romain empruntée aux chap. 12 et 13 de l'Epître aux Romains (1er, 2e, 3e et 4e dimanches), au chap. 3 de l'Epître aux Colossiens (5e dimanche), et ce même passage de l'Epître aux Colossiens est répété le 6e dimanche. Pendant les semaines de ce temps, les lectures du mercredi et du vendredi sont prises, l'une dans la 2e Epître de S. Pierre (invitation à lire la parole inspirée), les autres dans les Epîtres de S. Paul (Romains, Colossiens, Thessaloniciens, Timothée, Hébreux, 1re aux Corinthiens) ; une seule dans la 1re Epître de S. Jean (recommandation de pratiquer la charité fraternelle).

Septuagésime, Sexagésime et Quinquagésime présentent nos lectures actuelles de S. Paul aux Corinthiens (exhortation à la pénitence, I Cor.,

chap. 9 et 10 ; souffrances de l'Apôtre, II Cor., chap. 11 et 12 ; bel éloge de la charité, I Cor., chap. 13) ; en semaine, une lecture pour le mercredi prise dans l'Epître aux Hébreux, deux pour le vendredi (1re Epître de S. Jean et Epître aux Ephésiens ; Epître aux Hébreux et 1re aux Thessaloniciens.

2° *Carême.*

Avec le mercredi des Cendres et sa lecture du prophète Joël (ch. 2 ; invitation à la pénitence) commence le Carême : il y aura désormais une leçon pour chaque férie pendant tout ce saint temps. C'est Isaïe qui commence pendant les trois premiers jours antérieurs au premier dimanche : ch. 38, maladie du roi Ezéchias et avertissements du prophète ; — ch. 58, culte rendu à Dieu, il y en a un faux et un vrai, il importe de bien choisir.

1er Dimanche. II Cor., c. 6. Mettre à profit le temps favorable.

Lundi. Ezéchiel, c. 34. Dieu s'engage à prendre soin de son troupeau.

Mardi. Isaïe, c. 55. Dieu disposé à pardonner pourvu qu'on se repente.

Mercredi, deux leçons. Quatre-Temps du premier mois.

Exode, 24. Moïse s'entretient avec Dieu sur la montagne.

III Rois, 19. Elie sur le mont Horeb, invité à prendre des forces.

Jeudi. Ezéchiel, 18. Exhortation à la pénitence.

Vendredi. Ezéchiel, 18. Il faut que la pénitence soit personnelle : chacun répondra pour soi.

Samedi, à douze leçons :

1. Deuter., 26. Prière pour l'offrande des dîmes et des prémices.
2. Deuter., 11. Exhortation à l'obéissance ; promesses à la fidélité.
3. II Machab., 1. Prière de Néhémie lors de la purification du temple.
4. Sagesse (ou plutôt Eccli.) (1), 36. Prière pour la délivrance d'Israël après le retour de la captivité
5. Daniel, 3. Les trois jeunes hommes dans la fournaise. — Cette lecture, dit Tommasi, se retrouve dans les autres Quatre-Temps et elle est suivie du cantique des trois jeunes hommes.
6. I Thessal., ch. 5. Nos devoirs envers nos frères et envers Dieu.

2e Dimanche. I Thessal., ch. 4. Règles pour notre sanctification.

Lundi. Daniel, 9. Prière et confession des péchés.

Mardi. III Rois, 17. Le prophète Elie chez la veuve de Sarepta.

Mercredi. Esther, 13. Prière de Mardochée.

(1) Remarquer que dans la Liturgie, l'expression Sagesse est employée soit pour désigner le livre qui porte ce nom dans la Bible, soit pour indiquer quelque livre de ceux qui ont reçu le nom générique de Livres Sapientiaux : le livre de l'Ecclésiastique est de ce nombre, on y parle des enseignements de la Sagesse (soit la Sagesse increéée ou Dieu lui-même, soit la sagesse que Dieu communique à ses créatures raisonnables, et plus spécialement aux auteurs inspirés par lui).

Jeudi. Jérémie, 17. Confiance en l'homme condamnée.

Vendredi. Genèse, 37. Joseph vendu par ses frères.

Samedi. Genèse, 27. Jacob surprend la bénédiction d'Esaü.

3e Dimanche. Ephes., 5. Ce que doit être la sainteté chrétienne.

N.-B. Tommasi donne ici la mention pro *Scrutinio* que le *Codex Bertironensis* ne donne plus après lui. Il s'agissait de l'épreuve à laquelle on soumettait les catéchumènes pour l'admission au baptême.

Pour cette circonstance, trois lectures étaient faites :

Ezéch., 36. La prospérité du nouveau royaume sous le symbole de la purification.

Isaïe, 1. Invitation à une conversion sincère.

Genès., 48. Jacob adopte les deux fils de Joseph.

Lundi. IV Rois, 5. Naaman est guéri de la lèpre.

Mardi. IV Rois, 4. Elisée multiplie l'huile de la veuve.

Mercredi. Exode, 20. Promulgation de la Loi.

Jeudi. Jérémie, 7. Vaine confiance du peuple dans le temple et les sacrifices.

Vendredi. Nombres, 20. Les eaux de la contradiction à l'entrée de la terre promise.

Samedi. Daniel, 13. Histoire de Suzanne.

4e Dimanche. Galates, 4. Les deux fils d'Abraham, symbole des deux testaments.

Lundi. III Rois, 3. Jugement de Salomon.

Mardi. Exode, 32. Apostasie d'Israël, veau d'or : Dieu pardonne.

Mercredi. 1° Ezéchiel, 36. Dieu sauvera son peuple pour l'honneur de son nom.

2° Isaïe, 1. Invitation à une conversion sincère.

Jeudi. IV Rois, 4. Elisée ressuscite le fils de la Sunamite.

Vendredi. III Rois, 17. Elie ressuscite le fils de la veuve de Sarepta.

Samedi. Isaïe, 49. L'œuvre du serviteur de Dieu ; expiation du péché.

Dimanche de la Passion. Hebr., 9. Le Christ médiateur du Nouveau Testament.

Lundi. Jonas, 3. Dieu pardonne aux Ninivites pénitents.

Mardi. Daniel, 14. Daniel dans la fosse aux lions.

Mercredi. Lévitique, 19. Diverses lois de morale.

Jeudi. Daniel, 3. Prière d'Azarias.

Vendredi. Jérémie, 17. Le prophète met en Dieu son salut.

Samedi : *quando datur eleemosyna* (1). Quatre leçons.

1. Jérémie, 18. Complot contre le prophète.
2. Zacharie, 9. Le roi humble et pacifique : son ministère de paix.

(1) Voir *les Evangéliaires,* p. 76 pour l'explication de cette formule. — Le *Codex Bertironensis* ne la mentionne pas et donne seulement une lecture, en quoi il se rapproche du missel romain. La 2e lecture est à noter ici comme préparation au triomphe du jour des Rameaux ; les autres préparent aux événements de la Grande Semaine.

3. Sagesse, 2. Langage des impies contre le Juste.

4. II Thessal., 2. Il faut se tenir ferme dans la foi.

Dimanche des Rameaux :

pour la Bénédiction : Exode, 15 et 16. Murmures contre Moïse dans le désert.

pour la Messe : Philip., 2. Humiliations de Jésus, cause de sa gloire.

Tommasi pense qu'il n'y avait pas de lecture pour la bénédiction avant le XIIe siècle ; que même postérieurement cette lecture ne se faisait pas à la station du S. Pontife, comme le montrent les Rituels édités par Mabillon.

Lundi Saint. Isa., 50. Le serviteur de Dieu est fidèle dans l'accomplissement de sa mission de souffrances.

Des manuscrits portent pour ce jour-là une autre lecture empruntée au prophète Zacharie, c. 11. Le pasteur injurié par ses brebis, vendu, frappé.

Mardi Saint : Deux leçons :

Jérémie, 11. Le prophète persécuté par ses concitoyens.

Sagesse, 2. Voir plus haut samedi de la Passion : 3.

Mercredi Saint : Deux leçons :

Isaïe, ch. 62. Que le salut vienne pour Jérusalem.

Isaïe, ch. 53. Souffrances et mort du Messie annoncées.

Jeudi-Saint. II Cor., 11. La dernière cène, comme au Missel romain.

Vendredi Saint : Deux leçons :

Osée, 6. Faux retours d'Israël : Dieu annonce qu'il va se retirer.

Exode, 12. Institution de la Pâque.

Samedi Saint : Douze leçons, sans titre.

1. Gen., 1 et 2. Récit de la création.
2. Gen., 5, 6, 7, 8. Récit du déluge.
3. Gen., 22. Sacrifice d'Isaac.
4. Exod., 14 et 15. Passage de la mer rouge : cantique de la délivrance.
5. Isa., 54, 55. Gloire de la nouvelle Sion, invitation à profiter du salut.
6. Baruch, 3. Chercher la vraie Sagesse que Dieu seul possède et communique.
7. Ezéchiel, 37. Vision des ossements desséchés qui reprennent vie.
8. Isaïe, 4. Le reste de Juda sanctifié et glorifié.
9. Exode, 12. Institution de la Pâque.
10. Jonas, 3. Prédication à Ninive et pénitence des Ninivites.
11. Deuter., 31. Josué successeur de Moïse dans le gouvernement ; cantique de Moïse.
12. Daniel, 3. Les trois jeunes hommes refusent d'adorer la statue que Nabuchodonosor avait fait dresser.

A la messe : Epître aux Coloss., 3. Ce que procure la résurrection avec Jésus-Christ.

N.-B. Le Sacramentaire de Gélase, dit Tom-

masi, indique pour ce jour douze leçons ; le Sacramentaire grégorien n'en porte que quatre, savoir la 1re, la 4e, la 8e et la 5e de celles qui viennent d'être énumérées. L'ordre donné ici paraît être celui que l'on adopta dès les premiers temps pour la préparation des catéchumènes au baptême : principaux faits de l'Histoire sainte, passages les plus remarquables des Prophètes. Saint Augustin fait allusion à ce procédé catéchistique dans son traité *de catechizandis rudibus*, ch. 6 et 7.

3° *Pâques et Temps pascal :*

Saint jour de Pâques. I Cor., 5. Renouvellement spirituel symbolisé par le levain nouveau.

Lundi. Actes des Apôtres, 10. Prédication de saint Pierre.

Mardi. Actes des Apôtres, 13. Saint Paul dans la Synagogue d'Antioche.

Mercredi. Actes des Apôtres, 3. Saint Pierre à Jérusalem, le jour de la Pentecôte.

Jeudi. Actes des Apôtres, 8. Baptême de l'eunuque par Philippe.

Vendredi de Pâques. Ire Epître de S. Pierre, 3. Souffrir volontiers à l'exemple de J.-C.

Samedi de Pâques. Ire Epître de S. Pierre, 2. Sainteté chrétienne par l'union avec J.-C.

Dimanche octave de Pâques : Ire S. Jean, 5. Foi en J.-C. vrai fils de Dieu.

In Pascha Annotina (Nous avons donné la signification de ce terme dans *les Evangéliaires*,

p. 84). Deux lectures dont une de l'Apocalypse et l'autre est l'Epître même du jour de Pâques.

2e Dimanche. I S. Pierre, 2. Le Christ souffrant, notre modèle.

3e Dimanche. I S. Pierre, 2. Sanctification intérieure et soumission à l'autorité.

4e Dimanche. S. Jacques, 1. Dieu auteur de tout bien, veut qu'on se sanctifie.

5e Dimanche. S. Jacques, 1. Obligation étroite des préceptes.

Entre chacun de ces dimanches, il y a une lecture pour les mercredis et vendredis de chaque semaine, une même pour le samedi : ce sont des enseignements concernant la conduite, la réforme de la vie, tirés des Epîtres de saint Paul. — Pour les Rogations, outre la lecture du Missel romain dans laquelle saint Jacques nous exhorte à la prière par l'exemple d'Elie, Tommasi donne une lecture spéciale pour chacun de ces trois jours :

Le 1er, I S. Pierre, 5. Devoirs communs : humilité, vigilance, confiance en Dieu.

Le 2e, I S. Pierre, 5. Union dans la prière et la pratique de la charité.

Le 3e, Jérémie, 22. Exhortation au roi de Juda pour la pratique du bien.

De plus, pour la vigile de l'Ascension, trois autres lectures :

Actes des Apôtres, 4. Union des premiers fidèles.

Ep. aux Ephésiens, 4. Motifs de conserver l'unité dans l'Eglise.

Actes des Apôtres, 2. Vie admirable des premiers chrétiens.

Ascension : Le commencement du récit des Actes des Apôtres : derniers instants passés par Jésus sur la terre et dernières recommandations aux Apôtres.

A propos des deux jours suivants, une note de Tommasi nous signale une double pratique à Rome : celle du Latran et celle de la Curie romaine. — Ceci nous reporte aux XII[e] et XIII[e] siècles, où pour l'office divin s'établit une scission entre les Basiliques et les clercs de la Cour romaine (voir notre opuscule sur le *Bréviaire Romain*, p. 73 et suiv.). — En marge de certains lectionnaires on lit : *Vacat, quia non legitur secundum Curiam.*

Dimanche dans l'octave de l'Ascension, I S. Pierre, 4. S'animer à la pratique des vertus.

Lectures pour le mercredi et le vendredi : Epîtres aux Hébreux, Ephésiens, 1[re] Cor.

Vigile de la Pentecôte :

Six leçons empruntées au Samedi Saint, mais les divers manuscrits ne s'accordent guère pour le choix et pour l'ordre.

Le *Codex Lateranensis* qui se rapproche de notre Missel romain donne parmi les leçons du Samedi Saint :

1° La troisième : Sacrifice d'Abraham.

2° La quatrième : Passage de la Mer Rouge.
3° La huitième : Le reste de Juda sanctifié.
4° La onzième : Josué successeur de Moïse.
5° La sixième : Chercher la vraie sagesse.
6° La septième : Vision des ossements.

Un autre manuscrit, après avoir donné la troisième et la onzième, emprunte la troisième à un autre passage de nos saints Livres : Hab., 3 : prière d'Habacuc ; appel à la miséricorde divine ; les 4e, 5e et 6e sont 8, 6 et 11 du Samedi Saint ; l'Epître de la messe : Actes des Ap., 19. Saint Paul vient à Ephèse.

Pentecôte : Récit du mystère d'après les Actes des Apôtres, ch. 2. Ce même livre fournit les lectures pour chacun des jours de la semaine.

Nous avons en plus pour les Quatre-Temps :

Le mercredi, 1re lecture : Sagesse, 1. La pureté morale conduit à la sagesse.

2e lecture : Isaïe, 44. Effusion de l'Esprit de Dieu, conversion des païens.

Le Samedi, 1re lecture : Joël, 2. Dieu promet de répandre son esprit sur toute chair.

2e lecture : Lévitique, 23. Sanctification des fêtes.

3e lecture : Deutéron., 26. Renouvellement de l'alliance.

4e lecture : Lévitique, 26. Bénédictions sur ceux qui garderont la loi.

5e lecture : Daniel, 3. Les jeunes hommes dans la fournaise.

Epître aux Romains 5. L'amour de Dieu qui justifie.

N.-B. Certaines églises mettaient les Quatre-Temps à la seconde semaine de juin, et se contentaient, pour le samedi dont on vient de parler, de lire un passage du 13[e] chap. des Actes : Résultats de la prédication de Paul et Barnabé à Antioche de Pisidie.

4° *Après la Pentecôte.*

A. — Tommasi donne ici une première série de Dimanches partagés de la façon suivante : *cinq* après la Pentecôte, *cinq* après la fête de saint Pierre et saint Paul, *six* après la fète de saint Laurent, *un* dimanche vacant (celui qui suit les Quatre-Temps du septième mois), *huit* après la fète du saint ange (saint Michel). Pour ces vingt-cinq dimanches il indique comme lectures des passages des Epîtres de saint Paul (Romains, Corinthiens, Galates, Ephésiens, Colossiens), un passage de l'Apocalypse, un autre de la première Epître de saint Pierre ; quatre dimanches toutefois restent sans indication de lecture, sans doute parce qu'il ne s'en trouvait pas dans les manuscrits.

B. — Puis, il reprend la série, d'après les manuscrits de la basilique du Latran et de Saint-Pierre au Vatican : les dimanches y sont rangés au nombre de vingt-cinq suivant notre manière de procéder et portent les lectures qui se trouvent dans nos missels :

1. I Saint Jean, 4.
2. item., 3.
3. I Saint Pierre, 5.
4. Romains, 8.
5. I Saint Pierre, 3.
6. Romains, 6.
7. item., 6.
8. item., 8.
9. I Cor., 10.
10. item., 12.
11. item., 15.
12. II Cor., 3.
13. Galates, 3.
14. Galates, 5.
15. item., 5.
16. Ephésiens, 3.
17. item., 4.
18. I Cor., 1.
19. Ephésiens, 4.
20. item., 5.
21. item., 6.
22. Philippiens, 1.
23. item., 3.
24. Coloss., 1.
25. Jérémie, 23, le 5e dim. avant Noël.

N. B. — Les chiffres placés à droite indiquent le chapitre dans lequel la lecture est prise, sans comprendre toutefois le chapitre en entier : de là un même chiffre pour deux dimanches différents.

A cette seconde énumération sont jointes des lectures pour les mercredis et vendredis de chaque semaine : elles sont pour la plupart aussi tirées des Epîtres de saint Paul ou des Epîtres catholiques, à peine s'en trouve-t-il une ou deux tirées des Actes des Apôtres ou du prophète Malachie. Il faut signaler en particulier celles des Quatre-Temps du septième mois (septembre) placées entre le 17e et 18e dimanche.

Mercredi. 1re, Amos, 9 (13-15) relèvement et prospérité annoncées.

2°, II Esdras, 8. Lecture solennelle de la loi.
Vendredi. Osée, 14. Promesse du salut.
Samedi. (Remarquer la rubrique : *in XII lectiones... et leguntur sex lectiones).*
1. Lévitique, 23. Sanctification des fêtes pour le 7e mois.
2. Lévitique, 23. Sanctification des fêtes pour le 7e mois.
3. Michée, 7. Réponse de Dieu à la prière du peuple.
4. Zacharie, 8. Conditions pour recevoir les bénédictions de Dieu.
5. Daniel, 3. Comme aux Quatre-Temps du premier mois.
6. Hébreux, 9. Description de l'ancien tabernacle.

C. — Le manuscrit de l'Oratoire de la Vallicellane porte à peu près les mêmes lectures que plus haut (B) pour les dimanches ; il donne des lectures pour les mercredis seulement, et partage les dimanches comme en A, mais avec quelques variantes : *un* dimanche vacant ; *quatre* après la Pentecôte ; *six* après la fête de saint Pierre et saint Paul ; *six* après la fête de saint Laurent ; viennent alors les Quatre-Temps du septième mois ; *neuf* après la fête de saint Michel, ce qui, en comprenant le dimanche vacant au lendemain des Quatre-Temps, fait un total de vingt-sept dimanches.

5. *Avent.*

Les lectures pour les mercredis et vendredis sont pour la plupart empruntées à Isaïe en premier lieu, à Malachie ou aux Epîtres de saint Paul en second lieu. — Les dimanches ont les mêmes épîtres que dans notre missel romain et se comptent comme 1er, 2e, 3e et 4e ou en sens inverse 4e, 3e, 2e, 1er avant Noël. Pour les Quatre-Temps, toutes les lectures supplémentaires sont tirées du prophète Isaïe, sauf la cinquième du samedi qui est de Daniel, comme aux Quatre-Temps du premier mois.

2. *Rit Ambrosien.*

N.-B. Dans les comparaisons qu'il établit entre le rit ambrosien et le rit romain, M. Paul Lejay constate que le missel ambrosien a subi des changements, entre le XIe siècle et le temps de la découverte de l'imprimerie et que ces changements ont eu pour but de le ramener à une plus grande ressemblance avec le missel romain (il y avait eu auparavant des changements plus considérables). En ce qui concerne la leçon prophétique de l'Ancien Testament, elle ne se rencontre plus aujourd'hui, dans le missel ambrosien, qu'aux messes du Carême, du Saint-Sacrement, du temps après la Pentecôte ; à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, elle est remplacée par une lecture des Actes. On avait encore au XIe siècle l'habitude de lire les *Gesta Sanctorum* à la messe des fêtes des Saints, cette transformation de la lecture prophé-

tique s'est entièrement perdue plus tard (voir lettres de Paul et Gebhardt : Mabillon, *Musæum Italicum*, I, II, p. 97) (1).

Voici, d'après le missel ambrosien édité par Ceriani (Milan 1902), les Lectures prophétiques dans les messes où elles subsistent de nos jours.

A. *Avent :*

1er Dim. 1re Lecture, Isaïe, 51. Exhortation aux Israëlites fidèles. — 2e Lecture, II Thessal., 2.

2e Dim. (Jérémie) Baruch, 4, 5. Joyeuse promesse à Jérusalem. — Rom., 15.

3e Dim. Isaïe, 35. Délivrance et Gloire d'Israël. — Rom., 11.

4e Dim. Isaïe, 40. Le salut promis. — Hébr., 10.

5e Dim. Michée, 5. Règne pacifique du Roi Messie. — Galat., 4.

6e Dim. *in Eccles. hiemali*, Ezech., 44. Sanctuaire décrit. — I Cor., 1.

In omnib. ecclesiis, Isa., 62-63. Le salut demandé et obtenu. — Philipp., 4.

Remarque : d'ordinaire les lectures du Nouveau Testament sont adaptées à celles de l'Ancien ; voilà pourquoi elles diffèrent ici du missel romain.

B. *Noël :*

A la 3e messe : Isaïe, 9. Israël délivré par le messie. — Hébr., 1.

S. Etienne. Actes des Ap., 6, 7 et 8. Récit du martyre. — II Tim., 3 et 4.

(1) *Dictionnaire de Théologie catholique* Vacant-Mangenot tom. I, col. 962 et 964.

S. Jean. I S. Jean, 1. — Rom., 8.

SS. Innocents. Jérém., 31. Plaintes de Rachel. — Rom., 8.

S. Thomas. Isa., 52. Esclavage de Sion terminé. — II Tim., 2.

Dim. dans l'octave. Isa., 8. Confiance : châtiment de ceux qui n'ont pas foi. — Rom., 8.

Circoncision. (Jérémie) Baruch, 6. Vanité des idoles. — Philipp., 3.

C. *Epiphanie :*

Isaïe, 60. Gloire de la nouvelle Jérusalem. — Tite, 2.

1er jour dans l'octave. Osée, 11. Amour de Dieu incompris. — Hébr., 11.

Les autres jours. Isaïe, 60, comme pour la fête. — Tite, 2.

1er Dim. Isaïe, 61. Serviteur de Dieu messager du salut. — Ephes., 4.

2e Dim. Nombres, 20. Eaux de contradiction au désert. — Rom., 8.

3e Dim. Ezéchiel, 37. Israël en un seul royaume sous le sceptre du nouveau David. — Galat., 5.

4e Dim. Jérémie, 33. Promesses du salut confirmées. — Coloss., 1.

5e Dim. Nombres, 20. Comme au 2e dim. — Rom., 13.

6e Dim. Ezéchiel, 33. Le prophète établi sentinelle au milieu du peuple. — Coloss., 2.

N.-B. Cette messe se célèbre toujours le dimanche qui précède la Septuagésime.

D. *Septuagésime et Carême.*

Dim. Septuag. Malachie, 3. Dieu exercera son jugement. — I Cor., 9, com. au romain.

Dim. Sexagésime. Joël, 2. Invitation à la pénitence. — I Cor., 9.

Dim. Quinquagésime. Zacharie, 7. Jeûnes à garder. — II Cor., 6.

Carême 1er Dim. (1). Isa., 58. Quel jeûne déplaît à Dieu. — II Cor., 6.

2e Dim. Exod., 20. Loi mosaïque promulguée. — Ephes., 1.

3e Dim. Exod., 34. Rétablissement de l'alliance. — I Thessal., 2.

4e Dim. Exod., 34. Rétablissement de l'alliance. — I Thessal., 4.

5e Dim. Exod., 14. Passage de la mer rouge. — Ephes., 5.

6e, Rameaux. Isa., 53. Sacrifice du Messie annoncé. — II Thess., 2.

Durant la semaine, pendant ce temps de carême, il n'y a que la leçon de l'Ancien Testament, Prophètes ou Exode, ou livre des Rois (vie d'Elie ou d'Elisée), Deutéronome. Au samedi veille des Rameaux, *in traditione symboli*, nous retrouvons deux lectures. Ezech., 36 : prospérité du nouveau royaume, et Ephés., 6... ; mais rien de particulier ne distingue des autres les jours des Quatre-Temps.

(1) Sur les dénominations données à ces dimanches, voir *les Evangéliaires*, p. 96-97.

Les trois premiers jours de la semaine sainte ressemblent aux autres jours du Carême ; le jeudi saint ressemble au nôtre, sauf qu'on y lit la Passion selon saint Mathieu. Le vendredi saint a deux lectures. Actes des Ap., 2 et Rom., 1.

E. *Pâques et Temps Pascal.*

Dimanche de Pâques. 1. Première Lecture : Act. Ap., 3. 1[er] miracle de saint Pierre. — Deuxième Lecture : Rom., 5. Justification par J.-C.

2. Act. Ap., 1. Ascension, dernière apparition de Jésus. — I Cor., 15. Apparition de Jésus.

Lundi. 1. Act. Ap., 8. Philippe baptise l'eunuque. — Galat., 3. Tous un en J.-C.

2. Act. Ap., 3. 2[e] prédication de Pierre. — I Cor., 5. Levain renouvelé.

Mardi. 1. IV Rois, 5. Guérison de Naaman. — Rom., 6. Baptême, résurrection.

2. Act. Ap., 3. Prédication de saint Pierre et résultats. — Rom., 10. Salut par la foi en J.-C.

Mercredi. 1. IV Rois, 6. Élisée fait surnager la hache. — I Cor., 10. Hébreux au désert.

2. Act. Ap., 5. Apôtres arrêtés puis délivrés. — I Cor., 8. Question des aliments.

Jeudi. 1. Act. Ap., 2. Résultat de la 1[re] prédication. — I Cor., 10. Union par participation à l'Eucharistie.

2. Isaïe, 6. Vision et vocation du prophète. — Colos., Les cœurs en haut.

Vendredi. 1. Genes., 14. Melchisedech et Abraham. — Hébr., 4. Jésus notre pontife.

2. Act. Ap., 7. Saint Étienne commence l'histoire des Juifs. — Philip., 2. Jésus humilié et exalté.

Samedi. 1. Isaïe, 61. Serviteur de Dieu auteur du salut. — Eph., 3. Jésus habite dans les âmes purifiées.

2. Act. Ap., 2. Prédication de saint Pierre. — I Tim., 2. Jésus médiateur.

Dimanche octave de Pâques. Act. Ap., 4. Prédication et comparution devant le Sanhédrin. — Coloss., 2. Jésus ressuscité est notre Sauveur.

N.-B. Durant toute cette semaine, le missel ambrosien a deux messes : la première, en faveur des nouveaux baptisés, célèbre les merveilleux effets du baptême en rappelant quelque miracle de l'ancienne ou de la nouvelle Loi, en donnant quelques-uns des enseignements de saint Paul sur la justification. La deuxième s'attache au récit des Actes, pour rappeler les débuts de la prédication évangélique.

Pendant les dimanches qui suivent, la première lecture continue le récit des Actes, la seconde s'attache aux enseignements de saint Paul (Épîtres aux Philippiens, 2e aux Corinthiens, Hébreux).

De même pour l'Ascension et le dimanche suivant.

Pour les litanies des Rogations, une seule lecture tirée de l'Ancien Testament : Joël (2) et Osée (14) invitant à la pénitence ; Eccli., 36, prière à Dieu.

Vigile de la Pentecôte, une seule lecture I Cor., 2.

Le jour de la Pentecôte, deux messes, la première pour les baptisés, comme à Pâques.

F. *Temps après la Pentecôte.*

1er Dimanche. 1. En l'honneur de la Sainte-Trinité. Gen., 18, anges apparaissant à Abraham. 2. Act. Ap., 14. Prédication de saint Pierre. — I Cor., 12.

Saint-Sacrement : 3 Rois, 19. Elie au désert. — I Cor., 11. Dernière cène.

2e Dimanche.		Isaïe, 66 ; Galat., 5.
3e	—	Jérém., 17 ; Rom., 14.
4e	—	Ezechiel, 18 ; Coloss., 3.
5e	—	Isaïe, 56 ; Rom., 7.
6e	—	Ezéchiel, 14 ; Rom., 12.
7e	—	Jérémie, 31 ; Rom., 12.
8e	—	Isaïe, 30 ; Galat., 6.
9e	—	Jérémie, 15 ; Rom., 6.
10e	—	Ezéchiel, 34 ; Coloss., 3.
11e	—	Daniel, 3 ; I Cor., 6.
12e	—	Isaïe, 48 ; Rom., 12.
13e	—	Jérémie, 3 ; Rom., 5.
14e	—	Ezéchiel, 25 ; Hébr., 13.
15e	—	Daniel, 9 ; Hébr., 13.

Post Decollationem.

1er Dimanche.		Isaïe, 65 ; Ephés., 5.
2e	—	Jérémie, 7 ; II Cor., 8.
3e	—	Isaïe, 33 ; Ephés., 6.

4e Dimanche. Jérémie, 31 ; Philipp., 1.
5e — Isaïe, 63 ; Coloss., 3.

N. B. Ce dimanche peut être supprimé en certaines années.

Octobre.

1^a Dnica. Baruch, 4 ; Rom., 6.
2^a — Baruch, 2 ; Rom., 9.
3^a — Baruch, 3 ; II Tim., 2.

Post Dedicationem.

1^a Dnica. Ezéchiel, 33 ; I Cor., 12.
2^a — Isaïe, 66 ; Rom., 13.
3^a — Isaïe, 31 ; Rom., 4.

Comme on le voit, les lectures pendant tout ce temps se limitent aux quatre grands prophètes qu'on alterne presque d'une façon régulière et aux Epîtres de saint Paul avec prédominance de l'Epître aux Romains.

Article III. — Cérémonial observé pour les lectures.

N. B. — L'écriture, l'ornementation des manuscrits, le luxe des reliures sont loin d'égaler dans les Lectionnaires la magnificence que nous avons essayé de décrire en parlant des Evangéliaires : cela tient à ce que ces recueils, vénérables sans nul doute en raison de la parole divinement inspirée, n'étaient pas tenus en si grand honneur. Toutefois, il est permis de penser que les Lec-

tionnaires reçurent des décorations semblables à celles des Bibles entières ou des Psautiers : on peut citer quelques exemples, ainsi dans la série d'Ehrensberger signalée précédemment, les n°s 3 et 5 (pages 67-68) ; dans la collection des manuscrits du Grand Séminaire d'Autun un *Lectionarium œduense* du XIIIe siècle. Il est vrai que dans cette collection, ce sont surtout les missels pléniers des XIVe et XVe siècles qui sont remarquables par leurs miniatures et leurs lettres ornées : le magnifique Sacramentaire du IXe siècle (n° 19 bis), si souvent décrit, n'appartient pas au genre de recueils qui nous occupent.

Résumer le cérémonial des lectures de la messe dans le cours des siècles, c'est parler : 1° des ministres auxquels fut confié le soin de les faire ; 2° de la variété et multiplicité des lectures et de la langue dans laquelle elles étaient faites ; 3° de l'endroit de l'église où elles se faisaient, des formules et des rites qui l'accompagnaient. Nous allons traiter brièvement chacun de ces points.

1. *Ministres auxquels furent confiées les lectures de la messe.*

L'ordre et la fonction de *Lecteur* apparaisent au berceau de l'Eglise aussi bien en Orient qu'en Occident. En Orient, il semble que le lectorat soit le seul ordre mineur reconnu, comme on peut s'en rendre compte par le VIIIe livre des *Constitutions apostoliques*, ch. 22, (voir Migne, P. G., tom. 1, col. 1118) ; les *Canons apostoliques*

can. 42, parlent du lecteur (ἀναγνώστης) et du chantre, ce qui laisse supposer chez les Orientaux deux ordres distincts. Chantres et lecteurs furent effectivement les deux ordres qui subsistèrent en Orient, comme l'atteste le Concile *in Trullo* (an. 692). La distinction se rencontre très rarement dans l'Eglise d'Occident : cette Eglise néanmoins connaît les lecteurs. Dès le IIIe siècle, cet ordre est mentionné expressément : le pape saint Corneille, écrivant à l'évêque d'Antioche pour lui exposer l'état du clergé romain, cite les lecteurs dans son énumération (vers 250) (1). En Afrique, les lecteurs sont connus de Tertullien (*De Præscription.*, 41, P. L., tom. 2, col. 57), de saint Cyprien (voir *Les Evangéliaires,* p. 16. Voir aussi les lettres de ce saint Docteur, P. L., tom. 4, col. 287, 317, 324 ; les lettres 24, 33 et 34), d'Origène (voir le texte que nous avons cité au début de cet opuscule, p. 9.)

Dès les premiers temps, non seulement le lectorat existe, mais il a une grande importance dans l'Eglise. Saint Cyprien nous dit qu'on attribua aux lecteurs même la lecture et le chant de l'Evangile à la messe.

Cette importance paraît, du reste, dans le rit de leur ordination... Chez les Grecs, l'ordination du lecteur comporte trois signes de croix et l'imposition des mains avec prières, la tradition du livre

(1) Eusèbe, *H. E.*, liv. 6, ch. 43. — Migne, P. G., tom. 20, col. 622.

des Epîtres sans formule : les églises séparées ont chargé davantage encore ce cérémonial, ainsi les Maronites ajoutent la tradition de la tunique et de l'étole, les Arméniens ont, avec la tradition du livre, une formule semblable à celle des Latins (1).

En Occident : α. Dans le rit romain. Les Canons d'Hippolyte, document qui nous a conservé la discipline du III[e] siècle, nous disent : « *Qui constituitur* ἀναγνώστης (c'est le nom que les Grecs donnaient au lecteur) *ornatus sit virtutibus diaconi, neque manus ei imponatur primo sed evangelium ab episcopo ei porrigatur.* » Voir Duchesne, *Origines du culte chrétien,* p. 528. Peut-être est-il permis de trouver une allusion à l'ordre du Lecteur dans la phrase suivante de l'*Ordo Romanus VIII :* « *Pueri bene psallentes nutriuntur in schola cantorum. Ex hac accipient primam benedictionem ab archidiacono.* » (P. L., tom. 78, col. 999.) De nos jours, l'ordination du lecteur, dans l'Eglise Romaine, se fait par la tradition du livre avec la formule : « *Accipe, et esto verbi Dei relator, habiturus si fideliter et utiliter impleveris officium tuum, partem cum iis qui verbum Dei bene administraverunt ab initio.* » Ce livre présenté peut être ou le missel, ou le bréviaire, ou le texte des Saintes Ecritures ; les dernières paroles de la formule sont une allusion manifeste aux fonctions

(1) Voir Assemani, *Codex liturgicus ecclesiæ univers., lib. 8. de Ordine.* Denzinger : *Ritus Orientalium,* tom. II.

primitives et à l'importance des lecteurs dans l'Eglise. — β. Dans le rit gallican. Les anciens *Statuts* rédigés pour l'église d'Arles, peut-être sous la direction de saint Césaire, au commencement du VI[e] siècle et souvent mentionnés sous la rubrique : « IV[e] concile de Carthage », nous donnent le rite de l'ordination du lecteur ; la ressemblance avec notre Pontifical romain est frappante soit pour la tradition du livre, soit pour la formule prononcée par l'Evêque. — γ. Dans le rit ambrosien. D'après les œuvres de saint Ambroise il est difficile de savoir ce qu'était la communauté ecclésiastique, au temps de ce saint Docteur. Le Pontifical du IX[e] siècle à l'usage de l'église de Milan présente, pour l'ordination des divers ministres, la combinaison des rituels romain et gallican. Au XII[e] siècle, l'Ordo de Beroldus, un coutumier rédigé par le cérémoniaire de l'église de Milan, énumère les membres du clergé et parmi ceux-ci on voit figurer seize lecteurs avec leur primicier (1). — δ. Dans le rit Mozarabe. On ne trouve pas de Rituel pour la collation des Ordres mineurs. Cependant, le Concile de Tolède, vers l'an 400, parle des *Ostiarii* et des *Lectores ;* les *Lecteurs* sont mentionnés aussi dans le II[e] concile de Braga, can. 45 ; « *Ut non ascendat in pulpitum* LECTOR, *non liceat in pulpito psallere aut legere nisi qui a presby-*

(1) *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*, I, col. 1391-1434.

tero LECTORES *sunt ordinati.* » C'était donc un simple prêtre qui, sans l'intervention de l'évêque, ordonnait ces clercs de rang inférieur, et cette circonstance expliquerait l'absence d'une formule dans le livre destiné à l'usage de l'évêque (1).

Mais, dans les lectures de la messe, quelle part faut-il faire aux lecteurs ? Quelle part faut-il réserver aux sous-diacres ? La question ne laisse pas d'être un peu délicate. Car, de bonne heure aussi, les sous-diacres existèrent dans l'Eglise : dès le IIIe siècle, dans la lettre dont nous avons déjà parlé, le pape saint Corneille les signale comme distincts des lecteurs. Il est vrai que la distinction n'est pas aussi nette et ne se fera que plus tard dans l'Eglise d'Orient. De fait, d'après la discipline actuelle, la lecture de l'Epître à la messe solennelle est réservée au sous-diacre, comme celle de l'Evangile au diacre. A quelle époque cette discipline a-t-elle commencé ? « J'incline à croire, répond le cardinal Bona (2), que ç'a été vers le VIIe siècle : Amalaire qui écrivait au commencement du IXe siècle, nous dit : *Miror quà de re sumptus sit usus in Ecclesia nostra, ut subdiaconus* FREQUENTISSIME *legat lectionem ad missam, cum hoc non reperiatur ex ministerio sibi dato in consecratione commissum, neque ex litteris cano-*

(1) Voir dans les *Monumenta Liturgica*, tom. V, *Liber ordinum* édité par D. Ferotin, page 41 et la note.

(2) *Rerum liturgicarum* Lib. II, cap. VI.

nicis, neque ex nomine suo. Puis il ajoute à la fin du chapitre : *Sed postquam statutum est a patribus nostris ut diaconus legeret Evangelium, statuerunt ut et subdiaconus legeret Epistolam sive Lectionem.* » Le cardinal Bona après avoir souligné en passant l'expression *frequentissime,* essaie de se former une opinion et raisonne ainsi : « Amalaire ne dit pas à quelle époque nos pères ont établi ce qui vient d'être dit ; mon sentiment est que les diacres ont commencé à lire l'Evangile avant que les sous-diacres fissent la lecture de l'Epître. Un concile de Reims, célébré en 813, parle en ce sens et Anastase dit du pape Benoît III (855-858) qu'il reconstitua un livre, avant lui perdu, dans lequel « se trouvaient les leçons que les sous-diacres, « selon la coutume « *more solito* », lisent à toutes « les stations des églises ; il y fit ajouter les leçons « grecques et latines que les sous-diacres ont cou- « tume de lire le samedi saint vigile de Pâques et « le samedi veille de la Pentecôte ; il l'enrichit de « gardes d'argent fort convenables et merveil- « leusement travaillées. » D'où il suit que la coutume adoptée par l'église de Rome passa dans la suite aux autres églises. L'auteur du Micrologue confirme cette manière de voir en disant : « Aux « seuls sous-diacres parmi les membres inférieurs « de la hiérarchie, l'Autorité de Rome a accordé « de revêtir les ornements sacrés et de lire l'Epître « à la messe : cette faculté, ils ont mérité de l'ob- « tenir, non en vertu de leur consécration, mais

« plutôt en vertu d'une concession de l'autorité « ecclésiastique. »

Ce passage du cardinal Bona devait être cité ici dans son entier, non seulement parce qu'il nous renseigne sur le privilège dont jouissent aujourd'hui les sous-diacres, sur son origine comme sur son étendue, mais parce qu'il nous fournit des attestations sur la langue dans laquelle se faisaient parfois les lectures, sur le soin jaloux avec lequel les papes eux-mêmes faisaient orner les recueils. On a prétendu, il est vrai, que saint Grégoire le Grand avait, dans un concile de Rome, décidé d'attribuer au diacre la lecture de l'Evangile à la messe solennelle, au sous-diacre la récitation des psaumes et des *autres lectures ;* mais, avant d'accepter ce sentiment, le commentateur du cardinal Bona désirerait une expression plus claire que *cæteras lectiones* pour interpréter de l'Epître la décision de ce concile romain, il est étonnant qu'Amalaire et l'auteur du Micrologue ne s'en soient pas émus. Si, de nos jours, le chant de l'Epître à la messe solennelle est réservé au sous-diacre, on ne peut en conclure que les autres lectures de la messe soient interdites au simple lecteur : car, alors, bien des expressions du Pontifical romain dans l'ordination de ce dernier ne se comprendraient plus.

L'Eglise d'Orient, dans les premiers temps, accordait aux lecteurs le pouvoir de faire les diverses lectures de la messe ; on lit en effet dans

un ancien commentateur de saint Denys : « *Deinde per lectores divinarum scripturarum, Prophetarum, Apostoli et Divini Evangelii lectio fit* (1). Mais il paraît bien que l'Orient a depuis apporté des restrictions à une faculté aussi étendue: Voici, en effet, ce que nous dit Renaudot dans ses *Liturgiarum orientalium Ritus*, tom. II, p. 68, en parlant de la liturgie syriaque : « *In orientali ecclesia, non solent lectores vel subdiaconi sacram Scripturam cujus multæ sectiones leguntur, publice legere : idque vulgo perficitur a diaconis. In priorum ordinatione nihil occurrit quod ad officium illud legendi epistolam, ut apud Latinos, pertineat ; imo subdiaconi ad altare vix accedunt.* » En somme cela ne va pas contre l'idée qu'Amalaire se fait de la pratique romaine, quand il dit que ce privilège pour les sous-diacres ne paraît pas résulter *ex ministerio sibi dato in consecratione ;* ni contre la conception qu'en a l'auteur du Micrologue disant : « Cette faculté est plutôt l'effet d'une concession de l'autorité ecclésiastique. Mais l'Orient a restreint la faculté en question, tandis que Rome en a fait une application plus étendue. »

2. *Variété et multiplicité des lectures et langue dans laquelle elles étaient faites.* — Le lecteur n'a pas à redouter de nous voir revenir ici sur un point de vue qui remplit assez amplement les

(1) Passage cité dans Bona : *Rerum Liturgicarum* Lib. II, cap. VI.

précédents chapitres ; il voudra bien seulement nous permettre de résumer la pratique de l'Eglise à travers les siècles. « En beaucoup d'églises, dit le cardinal Bona, on faisait précéder la lecture de l'Epître par quelque passage tiré des prophètes, surtout aux grandes solennités ; le *Comes* nous en fournit la preuve : présentement encore certains missels ont des lectures de ce genre pour la veille de Noël et les trois messes de cette solennité ; Raoul de Tongres nous assure qu'il en était ainsi dans le missel romain, avant que les Frères Mineurs n'eussent changé le rit romain. L'église de Milan, ainsi que la liturgie mozarabe, a conservé cette coutume. » Ajoutons pour notre part que le missel romain actuel porte des traces de cette ancienne pratique aux jours des Quatre-Temps et à certaines vigiles. — L'Eglise d'Orient est encore maintenant prodigue de pareilles lectures ; Renaudot atteste qu'on pouvait, à l'époque où il écrivait, en compter jusqu'à cinq : 1) lecture tirée de l'Ancien Testament ; 2) lecture des Actes des Apôtres ; 3) lecture des Epîtres de saint Paul ; 4) lecture des Epîtres catholiques ; 5) lecture de l'Evangile. En place de la lecture des Actes des Apôtres, on substitua parfois, en Occident comme en Orient, le récit de la vie, des souffrances et du martyre du saint que l'on honorait ; nous en trouvons des exemples dans le *Liber comicus* publié par D. Morin (voir plus haut p. 31).

Le rit romain voulut qu'en certaines circons-

tances, les deux langues latine et grecque fussent employées successivement ou du moins pussent l'être au gré du Pontife. Nous en trouvons l'attestation dans plusieurs des *Ordines Romani*. Ainsi l'*Ordo Romanus X*, du XII[e] siècle (1), au samedi saint porte la mention suivante : « La bénédiction du cierge pascal achevée, le sous-diacre, montant à l'ambon, commence les lectures sans donner le titre du livre. La leçon terminée, si le Souverain Pontife le juge bon, un sous-diacre grec vient lire la même leçon dans sa langue d'origine. Et l'on procède ainsi pour les douze leçons. » — Dans l'*Ordo Romanus XV* (Migne, P. L., tom. 78, col. 1276), pour la seconde messe du jour de Noël, il est dit : « Les laudes terminées, on chante l'Épître en latin, puis en grec. Le sous-diacre latin attend le sous-diacre grec et tous deux vont ensemble baiser le pied du Pontife (2). »

3. *Endroit de l'église où se faisaient les lectures.* — Déjà il a été question de l'ambon dans *les Evangéliaires* (v. p. 34 et 53) : sur sa notion et sa destination on trouvera d'amples détails dans le dictionnaire d'*Archéologie chrétienne et de Liturgie*, I, col. 1330 et suiv. — « Dès la plus haute antiquité, dit le cardinal Bona, on eut coutume d'y

(1) Migne, P. L., tom. 78, col. 1014 et ss.

(2) Une même remarque est faite dans l'*Ordo Romanus XIV* (P. L., t. 78, col. 1030), à propos de la solennité du couronnement du Pape : *Laudibus finitis, legitur Epistola* LATINA *et* GRÆCA *subsequenter super pulpitum.*

lire ou chanter l'Epître et l'Evangile ; c'est de là aussi que l'évêque adressait ses homélies ou ses sermons au peuple, qu'on faisait les annonces, etc. En ce qui concerne la lecture de l'Epître, l'*Ordo Romanus I* veut qu'on fasse une différence avec la lecture de l'Evangile : Le sous-diacre qui doit faire cette lecture monte à l'ambon, mais non pas sur le degré le plus élevé : ce dernier est réservé à celui qui doit lire l'Evangile. »

« Certains ambons, ajoute le cardinal Bona, avaient deux escaliers, l'un tourné vers l'Orient pour la montée, l'autre tourné vers l'Occident pour la descente : parfois le sous-diacre montait par un côté et le diacre par l'autre. »

4. *Formules et rites qui accompagnaient les lectures.* — Nous venons de voir une allusion à l'annonce de la lecture : à certains jours, par exemple le samedi saint, la leçon se lit sans que le lecteur indique le titre du livre : le plus souvent ce titre est indiqué. Nous ne retrouvons ici aucune des cérémonies qui précèdent la lecture de l'Evangile ; Rupert, dans son traité : *De divinis officiis*, c. 36, nous donne une raison (1) qu'il applique à l'absence d'une bénédiction préalable, mais que nous pouvons aisément étendre à l'absence des

(1) Cette raison est citée dans l'opuscule *Les Evangéliaires*, p. 112. Cependant Grégoire de Tours : *de Miraculis S. Martini*, dit qu'à Milan le lecteur avait coutume de venir, le livre en mains, demander à l'évêque l'autorisation de lire.

autres rites. Le texte lu par le sous-diacre représente la Loi et les Prophètes, enseignement que Dieu a donné sans éclat, comme dans l'ombre, à un peuple particulier, ignoré des autres nations et méconnu par elles. La lecture de l'Epître terminée, le servant répond au nom de l'assistance : *Deo gratias*. Dieu soit loué pour le pain de sa doctrine qu'il a daigné nous rompre, pour l'aliment par lequel sa divine Sagesse a voulu rassasier nos âmes affamées. Cette pratique paraît remonter jusqu'à saint Augustin : le saint docteur y fait une allusion au moins indirecte dans un de ses sermons (Serm. 133, alias 33) quand il dit : « *In lectione Apostolica gratiæ Domino aguntur de fide Gentium.* »

La bénédiction, que, d'après le Cérémonial romain, le sous-diacre va recevoir du célébrant après le chant de l'Epître, paraît être un témoignage de soumission et de dépendance envers le représentant de Notre-Seigneur : le prêtre n'y prononce aucune parole, fait seulement un signe de croix et présente sa main à baiser. C'est sans doute un vestige de la pratique signalée par l'*Ordo Romanus XV*, quand il nous dit que les deux sous-diacres, grec et latin, vont ensemble baiser le pied du Pontife. Le même *Ordo* a, dans le passage mentionné, une autre expression qui réclame encore une petite note explicative : « *Finitis laudibus, cantatur Epistola* » y est-il dit. Que signifient ces mots : *Finitis laudibus ?* Ils sont, dit le

cardinal Bona (1), une allusion à la coutume que pratiquaient l'Eglise de Rome et les églises de Gaule : la collecte ou oraison terminée, des formules de louanges, des litanies se faisaient entendre : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*. A quoi le chœur répondait : *Rex noster ; spes nostra ; gloria nostra*. Les liturgies orientales ont joint à ces acclamations des formules souvent assez longues, qui semblent être une préparation de l'auditoire à la lecture subséquente : ainsi la liturgie nestorienne renferme les deux prières qui suivent :

AD LECTIONES : « *Sanctus, laudandus, fortis, immortalis, qui in sanctis habitas et requiescit in eis voluntas tua, respice, Domine, propitius esto et miserere nostri.* »

AD APOSTOLUM : *Illumina nobis, Domne et Deus noster, motus cogitationum nostrarum, ad audiendum et intelligendum auditiones suaves mandatorum tuorum vivificantium et divinorum, et concede nobis per gratiam et misericordiam tuam, ut ex illis colligamus argumentum dilectionis et spei, salutemque animæ et corpori convenientem, cantemusque tibi gloriam perpetuam indesinenter et semper, omnium Domine* (2). »

Fidèles enfants de l'Eglise Romaine, lorsque nous assistons au saint Sacrifice de la Messe et que nous y entendons lire la parole divine de

(1) *Rerum liturgicarum* Lib. II, cap. v.

(2) Renaudot, *De Liturgiis nestorianis,* tom. II, p. 579.

l'Ancien et du Nouveau Testament, puissions-nous être animés de pareilles dispositions : demandons l'intelligence des divins enseignements ; que cette intelligence dirige toutes nos voies dans la pratique de l'amour de Dieu, qu'elle nous conduise heureusement au terme où nous chanterons à jamais les bontés du Seigneur !

CHAPITRE V

Vue d'ensemble sur les Lectures du Missel romain.

I. Les Lectionnaires eurent le sort des Evangéliaires ; à côté de ces recueils avaient paru, vers le XIe siècle, les missels pléniers. Assez rares au début, ceux-ci se multiplièrent, prirent place à côté des Lectionnaires pendant plusieurs siècles et finirent par les supplanter. L'imprimerie étant venue faciliter la multiplication des exemplaires en même temps qu'elle permettait de diminuer leur volume, il n'y eut plus dès lors que des Missels, où se trouvait réuni tout ce dont on avait besoin pour les lectures du Saint-Sacrifice. Ce changement ne fit pas disparaître les divergences dans les lectures ; et, comme elles s'accentuaient chaque jour, le saint Concile de Trente décida d'y mettre fin en rétablissant l'uniformité pour le missel comme pour le bréviaire. Le pape saint Pie V accomplit ce dessein par la publication du nouveau Missel romain qu'il rendit obligatoire

pour toute l'Eglise. Dans la bulle de promulgation *Quo primum tempore,* il déclare qu'une commission établie par lui a accompli cette œuvre, après avoir « soigneusement comparé entre eux les anciens manuscrits de la Bibliothèque Vaticane et d'autres encore, qu'elle s'est efforcée de rétablir dans sa pureté primitive la règle des anciens Pères ». De fait, en ce qui concerne la lecture des Epîtres comme de l'Evangile — et c'est une constatation faite au cours de ces études — le Missel romain est en accord avec l'ensemble des documents : des pratiques particulières ont été modifiées, les églises qui n'avaient pas en leur faveur une approbation du Saint Siège ou une coutume comptant plus de deux cents ans d'existence ont été invitées à prendre le Missel romain (1570).

Parcourons rapidement ce précieux monument de notre liturgie auquel, depuis plus de trois cents ans, ont été apportées quelques modifications de détail ; voyons, pour notre édification, quelle pensée, quel esprit a guidé l'Eglise dans le choix des lectures.

II. Nous n'avons rien dit précédemment des expressions générales que l'Eglise dans sa liturgie a jointes au texte sacré soit pour annoncer la lecture, soit pour entrer en matière. Cependant ces formules qui nous sont familières ont une origine très ancienne : on les retrouve pour la plupart dans les manuscrits adaptés aux usages

liturgiques, elles sont écrites aux marges ; elles pouvaient varier selon les circonstances. Celles que nous trouvons dans le Missel romain ou dans dans le Missel ambrosien peuvent se ramener à quelques types : les lectures tirées de l'Ancien Testament, comme celles tirées du Nouveau qui se rattachent à un fait historique, commencent ou par ces mots : *In illo tempore* (c'est la formule consacrée pour le début de l'Evangile), ou par ceux-ci : *In diebus illis* (livres historiques de l'Ancien Testament, quelquefois aussi les passages des Prophètes qui ont trait à un événement, Actes des Apôtres et Apocalypse dans le Nouveau Testament). Les lectures des Prophètes ou des Livres sapientiaux commencent *ex abrupto* par le mot du texte sacré : *Justum deduxit Dominus,... Dilectus Deo et hominibus* ou *Hæc dicit Dominus Deus,* après qu'on a énoncé le titre du livre *Lectio Libri...* Les Epîtres du Nouveau Testament, débutent par le mot : *Fratres,* c'est le cas du plus grand nombre des Epîtres de saint Paul ; ou par le mot : *Carissime* (Epîtres de saint Paul à Timothée et à Tite) ; ou par le mot : *Carissimi* (Epîtres de saint Pierre, de saint Jacques ou de saint Jean). Aucune addition n'est faite quand le commencement de la lecture coïncide avec le commencement même du Livre (voir, par exemple, le début de l'Epître aux Romains, pour la Vigile de Noël, ou celui de la première Epître de saint Pierre pour la fête du

22 janvier : Chaire de saint Pierre à Rome).

III. Pénétrée de la pensée de saint Paul, que « tout ce qui a été écrit avant nous l'a été pour notre instruction, afin que par la patience et la consolation que donnent les Ecritures, nous possédions l'espérance » (Rom., 15, 4), l'Eglise a choisi ses lectures dans un but d'enseignement et d'édification, elle les a distribuées au cours de l'année liturgique, donnant, autant que possible, pour chaque mystère, le passage qui s'y adapte, soit au sens littéral, soit au sens spirituel, soit même au sens accommodatice quand elle y voyait un motif de piété. Elle s'est attachée de préférence aux écrits du Nouveau Testament, attendu qu'ils sont pleins d'allusions aux faits de l'Histoire Sainte et à la Législation mosaïque : mais elle a laissé une place assez considérable aux prophéties où se trouvent décrits à l'avance les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, elle a aussi tiré parti des Livres sapientiaux (Sagesse, Proverbes, Ecclésiastique, etc.) pour nous dépeindre les mérites et la gloire de la Sainte Vierge et des Saints.

Ainsi, toute l'année liturgique peut se rapporter à la vie de notre divin Sauveur (vie cachée, souffrante, glorieuse), et à la vie que le chrétien doit mener sur la terre à son exemple, conformément aux enseignements de l'Eglise établie par lui.

1. La vie cachée de Jésus a sa préparation dans la période d'attente, son commencement dans l'ac-

complissement du mystère de l'Incarnation, son développement dans les années passées à Nazareth. Tout cela nous est représenté par le temps de l'Avent, de Noël et de l'Epiphanie. — A) Pendant l'Avent, la lecture de l'Epître à la messe emprunte à saint Paul ses enseignements sur les motifs du réveil de l'âme à l'approche de Jésus lumière du monde (Rom., chap. 13, pour le 1er dimanche) ; sur la réunion des païens et des Juifs dans une même famille pour recevoir les bienfaits de la Rédemption : cette réunion a été prédite par le prophète Isaïe (Rom., c. 15, pour le 2e dimanche) ; sur les heureux effets que doit produire la pensée de l'approche du Seigneur (Philipp., c. 4, pour le 3e dimanche) ; sur la dignité du sacerdoce chrétien dont les rangs se sont grossis par l'ordination de la veille (I Cor., c. 4, pour le 4e dimanche. — B) Noël ! c'est la naissance de Jésus-Christ, fils de David selon la chair : l'apôtre saint Paul nous dit comment nous devons la saluer (Rom., c. 1, 1, vigile de Noël) ; il nous montre Jésus-Christ, dans sa crèche, comme personnifiant la grâce purifiante et rédemptrice (Tite, c. 2, messe de minuit) ; nous dit ce que doivent être nos devoirs et notre espérance (Tite, c. 3, messe de l'aurore) ; nous apprend en même temps que ce Jésus, malgré ses abaissements, veut être salué comme Fils de Dieu, égal à son Père, Roi éternel des anges et des hommes (Hebr., c. 1, messe du jour). Enveloppé de langes, selon son humanité,

Jésus reste néanmoins impassible et immortel dans sa divinité : c'est aussi l'enseignement que saint Jean résume dans le prologue de son Evangile, quand il dit : « Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous et nous avons vu sa gloire, gloire comme celle qu'un fils unique tient de son Père. » Ce Jésus s'est fait l'un d'entre nous pour pouvoir nous appeler ses frères et nous constituer ses cohéritiers (Galat., c. 4. Dimanche dans l'octave) ; c'est pour cela qu'il répand les premières gouttes de son sang au jour de la Circoncision (Tite, c. 3., octave de Noël). — C) Epiphanie. Pour nous rappeler comment Jésus veut appeler à recevoir sa lumière tous les peuples dont les mages sont les prémices, l'Eglise a jugé convenable, dans cette solennité, de mettre en regard l'une de l'autre la prophétie (Isaïe, c. 60) et la réalisation (Saint Mathieu, c. 2), et pendant chaque jour de l'octave elle fait entendre aux fidèles le même enseignement : c'est comme un joyeux refrain qui redit les bontés et les miséricordes du Très-Haut. A mesure que Jésus grandit dans l'ombre, non sans avoir à souffrir, l'Eglise retrace aux fidèles leurs devoirs, toujours par la bouche de l'apôtre saint Paul : que leur reconnaissance se traduise dans un esprit de sacrifice et d'immolation (Rom., c. 12. Dimanche dans l'octave) ; qu'ils emploient les dons et les grâces reçues à l'édification de leurs frères et rapportent tous leurs actes à la gloire et au service de Dieu (Rom., c. 12. Deuxième

dimanche après l'Epiphanie) ; qu'ils s'exercent à la charité envers le prochain et s'entretiennent dans la paix avec tous (Rom., it. c. 12. 3e dimanche) ; car dans cet amour du prochain sont renfermés les autres préceptes de la loi (Rom., c. 13. 4e dimanche) ; à la charité qui est le lien de perfection se rattachent toutes les autres vertus (Coloss., 5. 5e dimanche). Ce faisant, les chrétiens pourront se féliciter des fruits qu'aura produits en eux la prédication de l'Evangile (I Thessal., c. 1. 6e dimanche). Ainsi à la croissance de Jésus Enfant doit correspondre la croissance du chrétien.

2. La vie souffrante de Jésus est préparée par les travaux de sa prédication, les privations auxquelles il s'assujettit : elle a son terme dans l'immolation de la Croix : cela nous est représenté par le temps de la Septuagésime, du Carême, de la Passion. — A) Septuagésime. L'Eglise abrège souvent la période qui précède, comme pour faire entendre au chrétien que sa vie sur la terre ne se conçoit pas sans travaux, sans luttes ni sans souffrances. Au dimanche de la Septuagésime, elle nous dit avec saint Paul : Votre vie est un combat, il vous faut marcher à la conquête d'une couronne incorruptible et travailler dans cette vue (I Cor., c. 9 et 10). A la Sexagésime, elle nous présente dans le Grand Apôtre un modèle des souffrances et des luttes par lesquelles l'âme s'affermit dans la vertu (II Cor., c. 11 et 12). A la

Quinquagésime, elle nous dit ce qui doit vivifier toutes nos œuvres, savoir la charité, cette vertu sans laquelle nous ne sommes rien (I Cor., c. 13).

B) Carême. Ce saint temps consacré à la pénitence peut aussi rappeler aux fidèles la vie publique du Sauveur et les années qu'il consacra à prêcher sa doctrine. Par ses exemples comme par ses paroles, Il n'a pas cessé un seul instant de nous exciter à faire pénitence : pendant les dimanches de cette partie de l'année liturgique, la lecture de l'apôtre saint Paul reviendra sur ce sujet : plus qu'en aucun autre temps, il faut répondre à la grâce par une vie de renoncement et de mortification, car ce sont des jours de salut qui nous sont offerts (II Cor., 6, 1er dimanche) ; Dieu veut avant tout qu'on s'applique à l'œuvre de sa sanctification par la suppression du péché (I Thessal., c. 4, 2e dim.) ; qu'il n'y ait plus rien de commun entre nous et les perfides qui ont effacé de notre âme les traits de la ressemblance divine, marchons comme des enfants de lumière dans l'amour du Sauveur Jésus qui nous a aimés le premier (Ephes., c. 5, 3e dim.) ; Jésus-Christ nous a apporté la vraie liberté, et avec elle la promesse de la joie et du bonheur (Gal., c. 4, 4e dim.) ; aussi bien est-il le pontife et le médiateur qui doit rétablir l'alliance entre Dieu et l'homme par l'effusion de son sang (Hebr., c. 9, dim. de la Passion) ; et ses anéantissements d'esclave qui iront jusqu'à la mort de la croix dans la pratique de

l'obéissance nous vaudront la possession de la gloire en même temps qu'ils nous servent d'exemple dans le pèlerinage de la vie présente (Philipp., 2, dim. des Rameaux). Mais parallèlement à cette doctrine apostolique, l'Eglise au cours de chaque semaine et pendant tous les jours de Carême nous fait lire ce que les prophètes ont écrit de plus fort et de plus pressant sur la pénitence ; les austères invitations du prophète Joël, ch. 2 (mercredi des cendres), les avis que Dieu fait donner au roi Ezéchias, puis au peuple oublieux de la vraie pénitence par le prophète Isaïe, ch. 38 et 58 (les trois jours qui précèdent le 1er dimanche de Carême). Dieu comme un bon Pasteur daigne vous visiter, Ezech., 34 ; travaillez à supprimer tous les obstacles qui vous séparent de lui, Isa., c. 55 (du 1er au 2e dimanche) ; — nous omettons pour le moment les lectures spéciales aux Quatre-Temps. — Daniel s'adressant à Dieu dans la détresse (Daniel, c. 9), la veuve de Sarepta ayant recours au prophète Elie (III Rois, 17), Esther priant Dieu pour son peuple (Esther, c. 13), les fils de Jacob implorant la clémence de Joseph leur frère (Gen., 37), Jacob préféré à son frère aîné dans la distribution des bénédictions divines (Gen., 27), ce sont là des exemples qui dictent aux pécheurs leur attitude devant Dieu (du 2e au 3e dimanche). Comme Naaman ils sont couverts de lèpre (IV Rois, c. 5), comme la pauvre veuve ils n'ont pas de quoi payer leur dette (IV Rois,

c. 4) : qu'ils recourent à Dieu. Dieu lui-même dicte les conditions du pardon en rappelant sa loi (Exod., c. 20) ; mais avant tout il faut faire pénitence (Jérém., c. 7) et se garder de toute contestation avec Dieu comme fit autrefois Israël au désert (Nombres, c. 20) ; comme la chaste Suzanne, il ne faut attendre que de Dieu même sa justification et sa délivrance (Daniel, c. 13, du 3e au 4e dimanche). Jésus est le vrai Salomon qui juge selon l'équité (III Rois, 3) ; comme Moïse, il sait apaiser le courroux de Dieu contre un peuple égaré (Exod., c. 22) ; c'est lui qui ramènera au sein de son peuple la fidélité et la prospérité (Ezéch., c. 36) en le purifiant de toutes ses souillures (Isa., c. 1), en le tirant de la mort comme firent Elisée (IV Rois, 4) et Elie (III Rois, 17) quand ils arrachèrent à la mort le fils d'une pauvre veuve ; c'est lui qui délivrera les captifs suivant sa promesse (Isa., 49, du 4e dimanche au dimanche de la Passion).

C) Passion. Nous avons dit plus haut ce que sont les lectures de l'Apôtre pour les deux dimanches de cette quinzaine : en semaine, l'Eglise veut nous remettre en mémoire la pénitence des Ninivites (Jonas, 3), le triomphe de Daniel sur ses persécuteurs (Dan., 14) ; elle nous montre dans Jésus souffrant, le prophète qui rappelle la loi du Seigneur (Lévitiq., c. 19), la victime qui apaise la colère de Dieu (Dan., c. 3), le prophète exposé à la haine de ses concitoyens, conservant au milieu

de ses souffrances et humiliations la plus inébranlable confiance (Jérém., c. 17 et 19, du dimanche de la Passion au dimanche des Rameaux). Enfin durant la Grande Semaine, Jésus paraît, comme Moïse au désert, exposé aux plaintes de ceux qu'il veut sauver (Exod., c. 15 et 16), humilié dans une obéissance qui va jusqu'à la mort (Philip., c. 2), l'homme de douleurs dont Isaïe, c. 50 et 62, Jérémie, c. 11, ont décrit les souffrances ; opérant la guérison prédite par Osée, c. 6 ; et versant son sang qui, mieux que celui de l'Agneau pascal, opérera la délivrance de son peuple (Exod., c. 12).

Nous savons déjà que les lectures du samedi saint ont un caractère spécial, ayant eu pour destination primitive d'achever l'instruction des catéchumènes : l'Eglise Romaine les conserve pour apprendre aux fidèles que la Résurrection de Jésus-Christ est pour eux un nouveau Baptême, le point de départ d'une vie toute nouvelle.

3. Vie Glorieuse de Jésus : Pâques et le Temps pascal. Avec les enseignements pratiques que saint Paul déduit de ce mystère (I Cor., 5) l'Eglise, pendant tout ce temps, fait passer sous les yeux des fidèles la prédication des Apôtres, toute fondée sur le grand miracle de la Résurrection (Actes des Ap., c. 10, c. 13, c. 3, c. 8), les enseignements du chef des Apôtres sur Jésus, Sauveur de son peuple, pierre angulaire de l'édifice nouveau (I Ep. de s. Pierre, c. 2 et 3). Il faut donc croire à la divinité de Jésus, conclut saint Jean

(Dim. de Quasimodo, I Jo., c. 6). Pendant les dimanches qui suivent jusqu'à l'Ascension, l'Eglise veut que nous allions puiser dans les Epîtres catholiques de saint Pierre et de saint Jacques les conseils dont la pratique nous fera vivre de la vie de Jésus ressuscité, les enseignements sur la nécessité et l'efficacité de la prière. Au jour de l'Ascension, elle emprunte au livre des Actes, ch. 1er les derniers avis de Jésus et le récit de son élévation au ciel ; elle veut enfin que nous pratiquions la vigilance et le recueillement dans l'attente de l'Esprit Saint (I Ep. de s. Pierre, c. 4, pour le dimanche dans l'Octave de l'Ascension).

A la Pentecôte et durant l'Octave, nous méditons l'accomplissement du Mystère tel qu'il est décrit au second chapitre des Actes, nous sommes invités à admirer les heureux effets de la glorification de Jésus ; transformation des Apôtres et fondation de l'Eglise, telles que le prophète Joël les a décrites à l'avance, ch. 2. (Voir Actes des Ap., c. 10, 8 et 2).

4. Vie du chrétien depuis la fondation de l'Eglise jusqu'à la fin des temps. Elle nous est représentée par le temps qui suit la Pentecôte : les lectures insistent particulièrement sur la pratique des vertus qui sont la conséquence des mystères précédemment exposés ; les Épîtres catholiques et l'apôtre saint Paul dans la partie morale de ses Letttes en fournissent la matière.

Ainsi, nous dit le Disciple que Jésus aimait, à l'amour que Dieu nous a témoigné répondons par l'amour de nos frères (I Joan., c. 4. 1er dim.), et cela jusqu'à nous immoler pour eux (Item, c. 3., 2e dim.). Demeurons dans l'humilité et la vigilance (I Petr., 5. 3e dim.). Ce que nous souffrons n'est rien en comparaison de la gloire (Rom., 8. 4e dim.). Rendons le bien pour le mal (I Petr., c. 3. 5e dim.). Pour les dimanches qui suivent, saint Paul seul nous fournit les enseignements pratiques que l'Eglise prend successivement dans ses Épîtres : Rom., c. 6, que l'homme de péché meure en nous, 6e dim. ; Rom., c, 6, que notre vie de péché devienne une vie sainte, 7e dim. ; Rom., c. 8, sachons mortifier notre chair, 8e dim. ; I Cor., 10, ne demandons pas à Dieu l'impossible, 9e dim. ; I Cor., c. 12, quoique divers, les dons ont Dieu seul pour auteur, et concourent au bien de l'Eglise, 10e dim. ; I Cor., c. 15, résurrection de J.-C. garantie de notre résurrection, 11e dim. ; II Cor., c. 3, autorité du ministère apostolique sous la loi nouvelle, 12e dim. ; Galat., c. 3, rôle de la foi dans l'économie du salut, 13e dim. ; Galat., c. 5, la chair et l'esprit se combattent, 14e dim. ; Galat., c. 5 et 6, il faut pratiquer le support mutuel, 15e dim. ; Ephes, c. 3, que Dieu nous affermisse dans la foi, immensité de l'amour de J.-C., 16e dim. ; Ephés., ch. 4, demeurons unis dans la foi, vivant suivant notre vocation, 17e dim. — *N. B.* Notons ici un

retour à la 1re Epître aux Corinth., ch. 1, action de grâces pour les dons que Dieu fait à ses créatures, dimanche qui suit les Quatre-Temps de septembre : 18e dim. — Ephes., c. 4, imiter Dieu et J.-C. pour acquérir la sainteté, 19e dim. ; Ephés., c. 5, diverses vertus à pratiquer, 20e dim. ; Ephes., c. 6, armes spirituelles du chrétien contre le démon, 21e dim. ; Philip., c. 1, expression de l'affection de S. Paul pour les chrétiens, 22e dim. ; Philip., c. 3 et 4, toujours progresser en s'attachant à Jésus-Christ, 23e dim. ; Coloss., c. 1, personne et œuvre de Jésus-Christ : ses bienfaits, 24e dim.

5. Les Lectures des Quatre-Temps semblent former un enseignement à part qui rentre dans le cadre précédent : elles sont placées actuellement entre le 3e et le 4e dimanche de l'Avent, entre le 1er et le 2e dimanche du Carême ; entre le dimanche de la Pentecôte et celui de la Trinité, enfin entre le 17e et le 18e dimanche après la Pentecôte. En Avent, le prophète Isaïe nous fait célébrer à l'avance le mystère de l'Incarnation qu'il annonce et nous invite à en recueillir les fruits : ch. 2, 7, 11, 19, 35, 40, 45. Cependant saint Paul, dans un passage assez mystérieux, nous dit les terreurs qu'inspirera l'avènement de Jésus à la fin des temps (II Thess., c. 2). En Carême, sont rappelés à notre mémoire les quarante jours que Moïse passe avec Dieu sur la montagne (Exod., 24) ; ceux qu'Elie passe au désert (III Rois, 19) ; nous

apprenons ensuite que nous devons faire pénitence, personnellement pour notre propre compte (Ezech., c. 18), qu'il faut être fidèle à observer la loi (Deutér., c. 26 et c. 11), qu'il faut aller à Dieu comme à notre libérateur (II Mach,. c. 1), compter uniquement sur sa miséricorde pour notre délivrance (Eccli., c. 36). Saint Paul nous exhorte à nous encourager mutuellement dans la pratique d'une patiente charité (I Thessal. c. 4). Au temps de la Pentecôte, les lectures s'harmonisent avec le récit des Actes qui nous dit la fondation de l'Eglise, mais nous rappellent aussi qu'il y avait sous l'ancienne Loi une obligation d'offrir à Dieu les prémices (Lévit., c. 23 et 26 ; Deutér., c. 26) et que nous devons consacrer au Seigneur le fruit de nos travaux et souffrances, ils sont avant tout le produit de l'Esprit-Saint répandu dans nos âmes (Rom., c. 5). En septembre, les enseignements des prophètes sont relatifs au relèvement d'Israël (Amos., c. 9), aux promesses du salut qui lui sont faites pourvu qu'il reconnaisse ses erreurs (Osée, c. 14) ; on y rappelle aussi ce qui, sous l'Ancien Testament, se pratiquait au septième mois ; lecture solennelle de la Loi (II Esdr., 8) ; fêtes célébrées sous les tentes, (Lévit., 23) ; prière pour le salut du peuple (Michée, c. 7) et fin des deuils de la captivité (Zacharie, 8). Saint Paul nous donne la description de l'ancien Tabernacle avec applications à l'œuvre du pontife de la Loi nouvelle (Hebr., c. 9). Pour chacun des

Quatre-Temps de l'année, le Missel romain donne en cinquième leçon du samedi, la délivrance de Daniel, ch. 3, et le cantique *Benedictus es Domine*.

6. Commun des Saints. — C'est aux Livres sapientiaux que l'Eglise emprunte les expressions les plus caractéristiques pour faire l'éloge de ses Saints ; elle prend un éloge d'un caractère général comme celui de la femme forte (Prov., 31) pour l'appliquer aux saintes femmes, ou comme cette attitude du sage qui a les yeux fixés sur Dieu, pour la prêter aux Docteurs (Eccli., 31), ou le désintéressement qu'elle loue dans les Confesseurs non Pontifes (Eccli., 31) ; tantôt c'est le panégyrique d'un particulier, comme Abraham, Moïse, Aaron, Joseph, qu'elle étend à ses martyrs ou à ses confesseurs (Sagesse, 10 ; Eccli., 44-45) ; d'autres fois, pour célébrer ses martyrs, elle montre la récompense qu'ils ont reçue en échange de leurs tourments (Sagesse, 3 et 5, au commun des martyrs). Puis les Epîtres de saint Paul (Romains, Corinthiens I et II, Timothée I et II, Hébreux) sont mises à contribution pour nous montrer, dans les Saints, les vrais sages pour qui les souffrances sont peu de chose en face d'un poids immense de gloire, les vrais prêtres qui ont honoré leur sacerdoce en imitant Jésus-Christ, le Souverain Prêtre, les chefs et les guides qu'il faut suivre en toute docilité et soumission.

Enfin des passages de saint Pierre et de saint

Jacques nous rappellent comment, à l'exemple des saints, il faut savoir prendre notre part en toute patience des souffrances de Jésus-Christ ; pour nous donner courage, un passage ou deux de l'Apocalypse laisse entrevoir un rayon de cette gloire que l'œil de l'homme n'a point vu.

A cette école, le chrétien comprend ce qu'il faut faire pour imiter les saints ; il se sent encouragé à l'accomplir par la pensée que ceux qui l'ont précédé avaient la même nature et les mêmes faiblesses : « *Quod isti et istæ cur non ego ?* » (Saint Augustin).

CONCLUSION

Le dernier chapitre paraîtra de prime abord ne pas très bien cadrer avec les précédents, ni avec l'ensemble du travail ; il est bon de dire au lecteur dans quel but nous l'avons écrit. Nous le lui proposons comme un essai de synthèse dans lequel apparaît le lien logique entre les diverses lectures de la messe : il nous semble qu'il pourrait fournir matière à des sujets de méditation sur la liturgie. Pour peu qu'un prêtre veuille l'utiliser en vue de son oraison de chaque matin, il en fera certainement sortir des considérations très instructives et très fructueuses pour la sanctification de son âme. Maintes fois nous avons entendu dire à des prédicateurs de retraites pastorales : « Prètres du saint ministère, vous ne savez trop, dites-vous, comment faire votre méditation du matin, vous vous plaignez que les livres vous manquent pour cela, que ceux qui existent ne répondent pas à ce que vous en attendiez : mais faites donc vous-mêmes votre sujet de méditation en vous servant

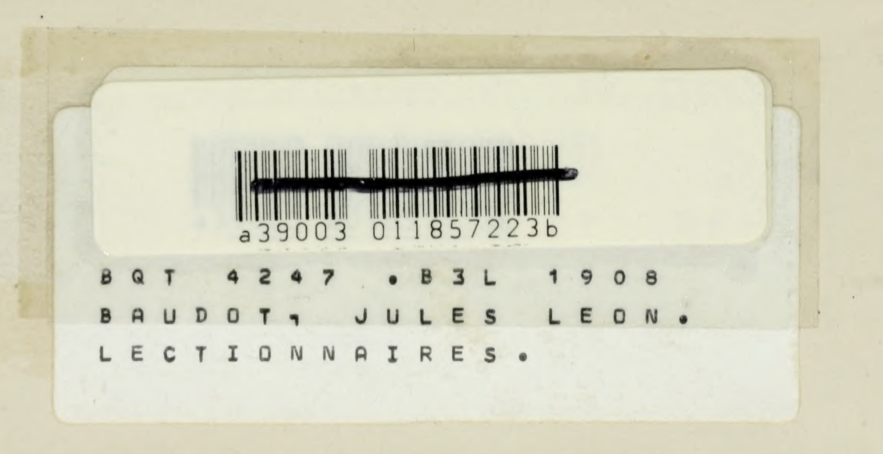
de votre Bible, de votre Bréviaire ou de votre Missel ; créez-le de toutes pièces, si l'on peut ainsi parler, tracez-en sur le papier les grandes lignes, suivant ce que la lecture et la réflexion personnelle vous suggèrent. » — Eh bien ! oui : prenez votre missel, suivez dans le propre du temps le développement de l'année liturgique ; lisez-y les passages de la Bible dans le cadre où l'Eglise les a placés, demandez-vous pourquoi ils sont mis à telle époque et non pas à telle autre, quels rapports ils peuvent avoir avec les mystères que vous célébrez, quelles applications personnelles vous pouvez faire à votre état d'âme et à votre situation. Donner une réponse à ces diverses questions sur un texte donné, c'est vivifier ce texte, se ménager une dévotion et une onction spéciales quand on le prononce dans la célébration du divin sacrifice. Consignez par écrit sur une feuille détachée le résumé de vos réflexions ; ce que vous avez fait pendant une année pour les lectures des Épîtres, faites-le l'année suivante pour les lectures évangéliques, comparez ensuite les unes et les autres pour étudier les liens qui les rattachent ; vos feuilles classées ensuite vous fourniront le meilleur recueil de méditations que vous puissiez souhaiter, car ce sera un recueil vécu. Vous comprendrez mieux alors le sens profond de cette observation de saint Paul : *Vivus est sermo Dei, et efficax, et penetrabilior omni gladio ancipiti* (Hébr., IV, 12). — Bien des âmes

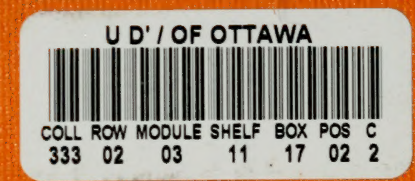
chrétiennes parmi celles qui vous sont confiées sont capables d'entrer dans cette voie si vous les y engagez : elles comprendront alors tout le parti que l'on peut tirer de la sainte liturgie, assisteront à la sainte messe avec plus d'intérêt et de profit.

Nous nous estimerions trop heureux si ce présent travail et celui sur les Evangéliaires pouvaient orienter, dans ce sens, prêtres et fidèles, et leur découvrir les trésors de sanctification cachés sous l'écorce de la divine parole.

TABLE DES MATIÈRES

641-07. — Impr. des Orph.-App., F. BLETIT, 40, rue La Fontaine, Paris.


a39003 011857223b
BQT 4247 .B3L 1908
BAUDOT, JULES LEON.
LECTIONNAIRES.


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 11 17 02 2